

aktuell

- Weil Arbeitszeit auch Lebenszeit ist!
- Parce que le temps de travail est aussi temps de vie!



Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Comment nous contacter?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 (du lundi au vendredi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00).

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp!

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet www.ogbl.lu

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi après-midi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Lundi: 14h00 - 16h30 Vendredi: 9h00-11h30	Fax 26 54 02 59
Diekirch	14, route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi: 13h00-16h00 Jeudi: 8h30-11h30 Les autres jours sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 sur rendez-vous Mercredi: 9h00-11h30, 13h00-16h30	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-16h30 Lundi après-midi sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 14h00-17h00, Mercredi: 8h30-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous Permanences spéciales pensions: 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	2 ^e et 4 ^e mardi du mois: 14h00-17h00 Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h00-17h00	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodeneck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-17h00	Joël Delvaux Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Steuerreform und Pflegeversicherung

Dossiers nationaux 6

Le comité national de l'OGBL

Présidence: Résolution du comité national

Accord interprofessionnel

OGBL-Kampagne: Arbeitszeit ist Lebenszeit

Delegationsgesetz

Le secrétariat social vous informe

Du nouveau dans les entreprises 25

Nettoyage, Banques et Assurances, Sidérurgie, Santé, Transport, SEW, e.a.

Départements 33

Die Pensionierten und die europäische Union

Jugend: Mach Dich bemerkbar!

Frontaliers 36

Réorganisation de la ligne 300

Fiscalité des travailleurs frontaliers belges

Europe / International 40

EGB-Exekutive

TTIP: Le parlement européen a tranché

Gespräche in Remich

Conférence régionale de la CGT Lorraine

Formation syndicale 46**Chambre des salariés** 48

Reforme fiscale

Divers 51NEIREGELUNG VUN DEN AARBECHTSZÄITEN:
GEFOR VUN ZE VILL LIBERALISÉIERUNGE KLENGE GOÛT VU GRÏICHENLAND
... NET NËMME WËINT DER HËTZT

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: André Roeltgen

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: André Roeltgen

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Photo couverture: Fabrizio Pizzolante

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Präsident des OGBL

Steuerreform und Pflegeversicherung

Die wirtschaftliche Wettbewerbsfähigkeit Luxemburgs ist Weltspitze und die luxemburgische Wirtschaft wird laut STATEC in den Jahren 2015 bis 2017 um mehr als 10% wachsen. Die öffentlichen Finanzen sind gesund, man brüstet sich mit dem Triple AAA.

Die Kaufkraft der Bevölkerung entwickelt sich ebenfalls, und zwar in die entgegengesetzte Richtung. Diese Rückwärtsentwicklung erklärt sich nicht nur durch die in den Krisenjahren erlittenen und bis heute nicht wettgemachten Verluste. Das statistische Amt sagt ebenfalls für 2015 ein Minus von 0,8% voraus, gefolgt von einem quasi Stillstand im darauffolgenden Jahr.

Die Ursachen hierfür sind bekannt. Seit Krisenausbruch hat sich der reale durchschnittliche Lohn in Luxemburg nicht mehr entwickelt. Nach Meinung des STATEC wird sich der reale Durchschnittslohn um magere 0,2% erhöhen. Wäre es dem OGBL nicht gelungen, die strukturelle Verschlechterung unseres gesetzlichen Indexmechanismus zu verhindern, hätte sich der reale Lohn in Luxemburg im Verlauf der letzten Jahre in den Minusbereich entwickelt.

Die realen Kaufkraftverluste der Bevölkerung haben politische Ursachen. Die fiskalische Belastung der Haushalte hat weiter zugenommen und bei den Sozialleistungen sind Rückschritte zu verzeichnen. Einige Beispiele: seit Jahren wurde die Steuertabelle nicht mehr an die Preisentwicklung angepasst, steuerliche Vergünstigungen wurden verschlechtert, die Haushalte (und nicht die Betriebe) tragen die Hauptlast der erhöhten Solidaritätssteuer, die Familienzulagen wurden nicht mehr an die Preisentwicklung angepasst, die Eigenbeteiligung bei Leistungen für die Gesundheit wurde erhöht, das Rentenaufschlag wurde nicht ausbezahlt, das Mindesteinkommen wurde ebenfalls nicht angepasst, und vieles mehr.

Die Verschlechterung der Kaufkraft, die für 2015 vorhergesagt wird, ist auf die Sparpolitik, die den irreführenden Namen „Zukunftspak“ trägt, zurückzuführen. Die Erhöhung der Mehrwertsteuer, die bekanntlich erst mit der nächsten Indexbranche ausgeglichen wird, die Einführung des „impôt d'équilibre budgétaire temporaire“, die Verschlechterung bei den Familienzulagen und eine ganze Reihe weiterer Sparmaßnahmen ziehen das reale Einkommen der Haushalte nach unten.

Diese Politik steht nicht nur im Widerspruch zur Entwicklung der wirtschaftlichen Eckdaten Luxemburgs. Sie vergrößert ebenfalls die sozialen Ungleichgewichte in der luxemburgischen Gesellschaft.

Die Regierung muss jetzt politische Zeichen setzen, die sich positiv auf die realen Einkommen der Haushalte auswirken. Der OGBL fordert, dass die angekündigte Steuerreform zum wichtigsten Hebel wird, um dieses Ziel zu erreichen. Die unteren und mittleren Einkommenschichten müssen steuerlich spürbar entlastet werden! Das Prädikat der Steuergerechtigkeit hat Luxemburg längst verloren. Die fiskalische Schieflage zwischen der Besteuerung der Betriebe und der Kapitaleinkommen einerseits und der Steuerlast der Haushalte andererseits ist in den beiden letzten Jahrzehnten enorm angewachsen. Die stärkere Besteuerung der Betriebe, der hohen Einkommen, des Reichtums und der Kapitaleinkünfte muss jetzt zur politischen Tagesordnung werden. Die Spielräume sind da und die Regierung steht vor der Aufgabe, diese auszusondieren und auszunutzen. Und die Frage stellt sich, ob angesichts der gesunden Situation der öffentlichen Finanzen der „impôt d'équilibre budgétaire temporaire“ überhaupt noch für 2016 angebracht ist?

Die Regierung steht in Bezug auf die Pflegeversicherung ebenfalls vor einer sehr wichtigen Entscheidung. Die aktuelle Leistungsstärke dieser sehr wichtigen öffentlichen Versicherung muss abgesichert werden. Der OGBL lehnt Einschnitte bei den Leistungen für die pflegebedürftigen Menschen kategorisch ab und unsere Gewerkschaft ruft die Regierung dazu auf, die durch den „Zukunftspak“ ausgelösten Restriktionen beim Leistungsangebot sofort abzustoppen. Der angerichtete Schaden ist bereits jetzt groß und löst überflüssige soziale Konflikte aus.

Die darüberhinaus anstehende Diskussion über die Reform der Pflegeversicherung muss eine positive sein. Alles was bereits jetzt gut ist, muss erhalten bleiben. Alles was als verbesserungsbedürftig identifiziert wird, muss verbessert werden. Für die pflegeabhängige Bevölkerung und für das sie betreuende Personal. Falls die Reformdiskussion in die falsche Richtung geht, wird der OGBL gewerkschaftliche Aktionen einleiten. Der Nationalvorstand des OGBL vom 7. Juli hat hierzu grünes Licht erteilt.

André Roeltgen
Président de l'OGBL

Réforme fiscale et assurance-dépendance

Le Luxembourg est leader mondial en matière de compétitivité économique et selon le Statec, l'économie luxembourgeoise va croître de plus de 10% entre 2015 et 2017. Les finances publiques sont saines, on se vante avec le triple AAA.

Le pouvoir d'achat de la population évolue également, dans un sens toutefois inverse. Cette régression ne s'explique pas uniquement par les pertes subies au cours des années de crise et qui n'ont toujours pas été résorbées jusqu'à aujourd'hui. Le Statec prévoit ainsi également pour 2015 un recul de 0,8%, suivi l'année suivante d'une stagnation.

Les raisons en sont connues. Le salaire réel moyen n'a plus évolué au Luxembourg depuis le déclenchement de la crise. A en croire le Statec, le salaire réel moyen va augmenter de seulement 0,2%. Si l'OGBL n'avait pas réussi à empêcher une détérioration structurelle de notre mécanisme légal d'indexation, le salaire réel aurait évolué négativement au cours des dernières années.

Les pertes réelles pour la population en matière de pouvoir d'achat ont des causes politiques. La charge fiscale qui pèse sur les ménages a continué de s'accroître et les prestations sociales ont connues des régressions. Quelques exemples: le barème d'imposition n'a plus été adapté à l'évolution des prix depuis des années, des abattements fiscaux ont été dégradés, les ménages (et pas les entreprises) portent la charge principale de l'impôt de solidarité qui a été majoré, les prestations familiales n'ont plus été adaptées à l'évolution des prix, la participation individuelle pour des prestations de santé a été augmentée, l'ajustement des pensions n'a pas été versé, le revenu minimum n'a pas été adapté non plus, et bien d'autres choses encore.

La dégradation du pouvoir d'achat qui est annoncée pour 2015 est directement liée à la politique d'économie qui porte le nom trompeur de «paquet pour l'avenir». L'augmentation de la TVA qui ne sera compensée qu'avec la prochaine tranche indiciaire, l'introduction de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire, la détérioration des prestations familiales et toute une série d'autres mesures d'économie tirent le revenu réel des ménages vers le bas.

Cette politique n'est pas seulement en contradiction avec l'évolution de la réalité économique au Luxembourg. Elle accroît également les déséquilibres sociaux dans la société luxembourgeoise.

Le gouvernement doit désormais poser des jalons politiques qui se traduisent positivement sur les revenus réels des ménages. L'OGBL exige que la réforme annoncée de la fiscalité soit le levier le plus important pour atteindre cet objectif. Les petits et moyens revenus doivent sensiblement être soulagés fiscalement! Le Luxembourg a depuis longtemps perdu de vue le prédicat que constitue la justice fiscale. Le déséquilibre fiscal entre d'une part, l'imposition des entreprises et des revenus du capital et d'autre part, la charge fiscale qui pèse sur les ménages, s'est énormément accrue au cours des deux dernières décennies. L'imposition plus forte des entreprises, des hauts revenus, de la richesse et des revenus du capital doit désormais être mise à l'ordre du jour politique. Les marges de manœuvres existent et le gouvernement a le devoir de les explorer et de les exploiter. Et il faut se poser la question de savoir si l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire est vraiment encore indiqué pour 2016 au vue de la situation saine dans laquelle se trouvent les finances publiques?

Le gouvernement se trouve également face à une décision très importante en ce qui concerne l'assurance-dépendance. La force actuelle de cette très importante assurance doit être préservée. L'OGBL s'oppose catégoriquement à des coupes portant sur les prestations à l'adresse des personnes dépendantes et notre syndicat appelle le gouvernement à mettre immédiatement un terme aux restrictions suscitées par le «paquet pour l'avenir» quant à l'offre de prestations. Le dommage occasionné est actuellement déjà important et il provoque des conflits sociaux superflus.

La discussion qui en outre se présente quant à la réforme de l'assurance-dépendance doit être positive. Tout ce qui actuellement est déjà bon, doit être maintenu. Tout ce qui est identifié comme étant perfectible, doit être amélioré: pour la population dépendante et pour le personnel qui l'encadre. Si jamais la discussion dans le cadre de cette réforme prend une mauvaise direction, l'OGBL initiera des actions syndicales. Le Comité national de l'OGBL réuni le 7 juillet y a donné son aval.

Comité national

On ne fait pas d'économie sur le social

Le Comité national de l'OGBL était à nouveau réuni à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette le mardi, 7 juillet 2015. Outre sa traditionnelle analyse de la situation économique et sociale, le Comité national a pris position sur la Grèce et commenté les dernières recommandations de la Commission européenne à l'adresse du Luxembourg. Il a également pris position sur les réformes annoncées de l'assurance-dépendance et de la fiscalité.

Grèce: la politique de la troïka a échoué

Le Comité national de l'OGBL est tout d'abord revenu sur le référendum qui s'est déroulé en Grèce le 5 juillet 2015. L'OGBL a constaté que le peuple grec s'y est exprimé clairement et pour la seconde fois, après les élections de janvier qui ont mené le gouvernement actuel au pouvoir, contre les programmes d'austérité qui lui sont imposés depuis cinq ans. Au vu de la misère sociale dans laquelle les programmes d'austérité ont plongé la Grèce au cours de ces dernières années et du rejet massif de cette politique par le peuple grec, l'OGBL a une nouvelle fois tenu à souligner l'échec patent de la politique menée par la troïka (Commission européenne, BCE et FMI) mais également des chefs de gouvernements européens qui ont appuyé cette politique.

Le Comité national de l'OGBL a exprimé sa ferme oppo-

sition à l'hypothèse d'une sortie de la Grèce de la zone euro, qui non seulement serait contraire à la volonté du peuple grec, mais qui plus est entrainerait de facto une déstabilisation de la monnaie commune et une montée des forces politiques sur le continent qui ne souhaitent que la désintégration de l'Union européenne.

L'OGBL a ainsi appelé tous les chefs de gouvernements européens à reconnaître leurs responsabilités dans la situation actuelle et à initier une nouvelle politique, en rupture avec celle imposée jusqu'à présent à la Grèce. Une autre politique pour la Grèce devant impérativement s'appuyer sur trois axes principaux:

- un allègement de la dette publique
- une rapide stabilisation, puis une amélioration de la situation sociale
- une reconstruction de l'économie, couplée à un renforcement de l'appareil d'État

L'austérité nuit gravement à l'économie

Analysant ensuite plus globalement la situation économique et sociale en Europe, le Comité national de l'OGBL s'est penché sur un récent rapport de l'OCDE qui confirme que les inégalités se sont massivement creusées sur le continent au cours des dernières décennies. L'OCDE met par ailleurs en évidence que cette évolution socialement délétère s'avère également contreproductive d'un point de vue économique. Ainsi, l'accroissement des inégalités a déjà coûté 5% de croissance à l'Europe au cours des 20 dernières années selon les estimations de l'OCDE.

Un phénomène qui vaut également pour le Luxembourg. Ainsi, selon le Statec, les mesures d'économie du gouvernement (le soi-disant «paquet d'avenir») auront un impact négatif sur la croissance de l'ordre de 0,5% sur trois ans, soit 371 millions d'euros de moins en termes de PIB pour le Luxembourg. Une évolution qui va également se répercuter sur le budget de l'État. Les mesures d'économie du gouvernement vont ainsi coûter 94 millions d'euros de recettes en moins à l'État d'ici 2018.

Le Comité national a également pris acte des dernières projections du Statec qui prévoient une stagnation des salaires réels au Luxembourg en 2015 ainsi qu'un recul du pouvoir d'achat de l'ordre de 0,8%. Le Comité national de l'OGBL n'a pas manqué de souligner dans ce



contexte que cette évolution est tout à fait inacceptable lorsqu'on sait, parallèlement, que la croissance devrait largement dépasser les 3 % cette année, tout comme les années suivantes. Des chiffres que le patronat luxembourgeois tente pour sa part actuellement de minimiser dans toutes les discussions.

Trois recommandations bruxelloises inutiles et déplacées

Le Comité national de l'OGBL s'est également penché sur les dernières recommandations adressées par la Commission européenne au Luxembourg. Trois recommandations tout à fait inutiles et déplacées qui témoignent avant tout de la méconnaissance de la réalité luxembourgeoise.

La Commission européenne recommande en effet de réformer une nouvelle fois le système des pensions, alors même que la viabilité de celui-ci jusqu'au moins en 2054 a été récemment confirmé par une étude publiée sous la responsabilité du Conseil Ecofin. Bruxelles demande ensuite de revoir le système de formation des salaires au Luxembourg, alors que les deux outils que constituent l'index et les conventions collectives de travail sont les garants absolus du succès du modèle luxembourgeois. Enfin, la Commission européenne recommande d'accroître la charge de la fiscalité indirecte qui s'avère pourtant socialement injuste et économiquement erronée.

Le Comité national de l'OGBL n'a pas manqué de faire remarquer que la Commission européenne n'évoque par contre aucunement les vrais problèmes du Luxembourg que sont l'accroissement des inégalités, la montée du chômage et l'augmentation du risque de pauvreté.

Réforme de l'assurance dépendance: l'objectif ne peut être qu'une amélioration

A côté du système des pensions, la Commission européenne s'attaque également au système de soins de longues durées, c'est-à-dire au modèle de l'assurance dépendance. Une attaque que porte en soi également le soi-disant «paquet d'avenir» du gouvernement qui prévoit d'y économiser 17 millions d'euros en 2015, 22 millions d'euros en 2016, 32 millions d'euros en 2017 et 39 millions d'euros en 2018.

Un cadre budgétaire qui reste incompréhensible pour l'OGBL, d'autant plus que l'évolution démographique tend à un vieillissement continu de la population dans les années à venir, qu'une revalorisation salariale légitime du personnel travaillant dans ce secteur est imminente et que le gouvernement s'est d'ailleurs engagé en novembre dernier à respecter cette revalorisation et enfin que les prestataires de soins ressentent déjà

aujourd'hui quelques difficultés financières suite à l'entrée en vigueur des premières mesures d'économie (indépendamment de la situation chez Hëllef Doheem qui renvoie indiscutablement à de véritables erreurs de gestion).

Alors que les discussions portant sur une réforme de l'assurance dépendance vont prochainement s'ouvrir, le Comité national de l'OGBL a souhaité réaffirmer que l'objectif ne peut être qu'une amélioration du modèle actuel. Pour l'OGBL, une détérioration des prestations ou une remise en cause de la revalorisation salariale du personnel travaillant dans ce secteur sera en tous les cas perçue comme une provocation. L'OGBL ne s'opposera par contre pas à une augmentation de la part du financement public ou à une augmentation des cotisations, voire à une participation patronale si cela s'avérait nécessaire.

Réforme fiscale: il ne doit pas y avoir de tabous

En vue de la grande réforme de la fiscalité annoncée par le gouvernement, le Comité national de l'OGBL a une nouvelle fois souligné que les ménages portent actuellement une part disproportionnée de la charge comparative aux entreprises. Une injustice qu'il s'agira de corriger dans le cadre des négociations à venir. Il existe en effet suffisamment de marge de manœuvres à cet effet.

Le Comité national de l'OGBL a aussi clairement fait savoir que si le gouvernement tient absolument à ce que cette réforme reste budgétairement neutre, il faudra alors accentuer sa dimension redistributive. L'imposition des revenus du capital, des gros revenus, des grosses fortunes, voire l'impôt foncier (sur les biens qui ne constituent pas le domicile principal des personnes concernés) ne pourront et ne devront pas être des tabous dans le cadre de cette discussion.

Prestations familiales: le mécanisme d'adaptation périodique des montants sera intégré au projet de loi

Le Comité national est enfin revenu sur le projet de réforme des prestations familiales adopté récemment par le gouvernement et dont le mécanisme d'adaptation périodique des montants à l'évolution du salaire médian reste toutefois absent, contrairement à ce qui avait été convenu dans le cadre de l'accord du 28 novembre 2014 entre le gouvernement et les syndicats représentatifs au niveau national. Le Comité national a pris acte des déclarations de la ministre de la Famille qui s'est engagée lors d'une entrevue avec l'OGBL à introduire ce mécanisme au projet de loi en question encore avant le vote de celui-ci.

OGBL-Nationalvorstand

Im Sozialbereich wird nicht gespart

Der OGBL-Nationalvorstand war am Dienstag, dem 7. Juli wieder in der Maison du Peuple in Esch/Alzette versammelt. Außer seiner traditionellen Analyse der wirtschaftlichen und sozialen Situation, hat der Nationalvorstand zu Griechenland Stellung genommen und die letzten Empfehlungen der Europäischen Kommission für Luxemburg kommentiert. Er hat ebenfalls Stellung genommen zu den angekündigten Reformen der Pflegeversicherung und des Steuersystems.

Griechenland: Die Politik der Troika hat versagt

Der OGBL-Nationalvorstand hat sich zuerst mit dem Referendum befasst, das am 5. Juli 2015 in Griechenland abgehalten wurde. Der OGBL hat zur Kenntnis genommen, dass das griechische Volk sich klar gegen die Austeritätsprogramme, die ihm seit fünf Jahren auferlegt werden, ausgesprochen hat, und das zum zweiten Mal nach den Parlamentswahlen im Januar, die die aktuelle Regierung an die Macht gebracht haben. Betrachtet man die soziale Misere, in die die Austerität Griechenland innerhalb der vergangenen Jahre getrieben hat und die massive Ablehnung dieser Politik durch das griechische Volk, so unterstreicht der OGBL erneut das Debakel der von der Troika (Europäische Kommission, EZB, IWF) geführten Politik, aber ebenso der europäischen Regierungschefs, die diese Politik unterstützt haben.

Der OGBL-Nationalvorstand drückte ebenfalls seine kategorische Ablehnung der Hypothese eines Austritts Griechenlands aus der Eurozone aus, der nicht nur gegen den Willen des griechischen Volkes wäre, sondern vielmehr de facto zu einer Destabilisierung der gemeinsamen Währung führen würde und zu einer Stärkung der politischen Kräfte auf dem Kontinent, die nur darauf warten, dass die Europäische Union zerfällt.

Der OGBL hat demnach sämtliche Regierungschefs Europas dazu aufgerufen, ihre Verantwortung für die jetzige Situation anzuerkennen, und eine neue Politik in die Wege zu leiten, die im Gegensatz zu der steht, die Griechenland bisher aufgezwungen wurde. Eine andere Politik für Griechenland, die sich unbedingt auf drei Hauptachsen stützen muss:

- Eine Erleichterung der öffentlichen Schulden
- Eine rasche Stabilisierung mit anschließender Verbesserung der sozialen Situation
- Ein Wiederaufbau der Wirtschaft, mit einer gleichzeitigen Stärkung des Staatsapparates

Die Austerität fügt der Wirtschaft erheblichen Schaden zu

Während der Nationalvorstand anschließend die wirtschaftliche und soziale Lage in Europa insgesamt analysiert hat, hat er sich mit einem kürzlich verfassten OECD-Bericht beschäftigt, der bestätigt, dass die Ungleichheiten sich in den vergangenen Jahrzehnten bedeutend vergrößert haben. Die OECD streicht dabei hervor, dass diese schädliche Entwicklung auch auf wirtschaftlichem Gebiet kontraproduktiv ist. So hat die Vergrößerung der Ungleichheit, laut Schätzung der OECD dem Wachstum in Europa schon 5% in den vergangenen 20 Jahren gekostet.

Ein Phänomen, das ebenfalls für Luxemburg gilt. So werden laut Statec, die Sparmaßnahmen der Regierung, der sogenannte „Zukunftspak“, einen Negativimpakt von 0,5% über drei Jahre haben, das heißt 371 Millionen Euro weniger an BIP für Luxemburg. Diese Entwicklung wird sich auch im Staatshaushalt bemerkbar machen. Die Sparmaßnahmen der Regierung werden so bis 2018 den Staat 94 Millionen Euro an Einnahmen kosten.

Der Nationalvorstand hat ebenso die Hochrechnungen des Statec zur Kenntnis genommen, der eine Stagnation der Reallöhne für 2015 in Luxemburg vorsieht sowie ein Rückgang der Kaufkraft in Höhe von 0,8%. Der OGBL hat es dabei nicht verpasst zu unterstreichen, dass diese Entwicklung total unannehmbar ist wenn man weiß, dass gleichzeitig das Wachstum die 3%-Marke klar übersteigen müsste, ebenso übrigens wie in den kommenden Jahren. Zahlen die das luxemburgische Patronat zurzeit in sämtlichen Diskussionen herunterzuspielen versucht.

Drei Brüsseler Empfehlungen, ebenso unnötig wie unangebracht

Der Nationalvorstand hat sich ebenfalls mit den letzten Empfehlungen beschäftigt, die die Europäische Kommission an Luxemburg gerichtet hat. Drei absolut unnötige und unangebrachte Empfehlungen, die vor allem von einer Unkenntnis der luxemburgischen Realität zeugen.

Die Europäische Kommission empfiehlt tatsächlich einmal mehr, das Rentensystem zu reformieren, obwohl dessen Ausführbarkeit bis mindestens 2054 in einer kürzlich unter der Verantwortung von Ecofin veröffentlichten Studie bestätigt wurde. Brüssel fordert darüber hinaus das Lohnbildungsverfahren in Luxemburg zu überprüfen, obwohl sowohl der Index als auch die Kolle-

tivverträge die beiden absoluten Garanten für den Erfolg des Luxemburger Modells sind. Schließlich empfiehlt die Kommission die indirekte Steuerlast zu erhöhen, die sich jedoch sozial als ungerecht und wirtschaftlich als irrtümlich erweist.

Der Nationalvorstand hat es nicht verpasst hervorzuheben, dass die Europäische Kommission im Gegenteil die wahren Probleme Luxemburgs überhaupt nicht erwähnt, wie zum Beispiel die Erweiterung der Ungerechtigkeiten, die Zunahme der Arbeitslosigkeit und das immer größer werdende Armutsrisiko.

Reform der Pflegeversicherung: Das Ziel kann nur eine Verbesserung sein

Außer dem Rentensystem greift die Kommission auch das System der Langzeitpflege an, das heißt das Modell der Pflegeversicherung. Ein Angriff, der auch schon im sogenannten „Zukunftspak“ der Regierung enthalten ist, der es vorhat 17 Millionen Euro im Jahr 2015, 22 Millionen Euro im Jahr 2016, 32 Millionen Euro im Jahr 2017 und 39 Millionen Euro im Jahr 2018 einzusparen.

Ein Haushaltsrahmen, der für den OGBL unverständlich bleibt, umso mehr die demografische Entwicklung zu einem kontinuierlichen Älterwerden der Bevölkerung in den kommenden Jahren tendiert, eine Lohnaufwertung für die ArbeitnehmerInnen dieses Sektors vor der Tür steht, und sich die Regierung Ende November dazu verpflichtet hat, diese Aufwertung zu respektieren und schließlich, dass die Leistungserbringer in der Pflege heute schon mit finanziellen Schwierigkeiten konfrontiert sind nachdem die ersten Sparmaßnahmen schon umgesetzt wurden (unabhängig von der Situation bei Hëllef Doheem, die zweifelsohne auf ein Missmanagement zurückzuführen ist).

Da die Diskussionen über die Reform der Pflegeversicherung demnächst beginnen werden, wollte der OGBL-Nationalvorstand erneut bekräftigen, dass das Ziel nur eine Verbesserung des aktuellen Modells sein kann. Der OGBL wird eine Verschlechterung der Dienstleistungen oder eine In-Frage-Stellung der anstehenden Lohnaufwertung für die ArbeitnehmerInnen dieses Sektors in jedem Fall als Provokation betrachten. Jedoch wird der OGBL nichts gegen eine Erhöhung der öffentlichen Finanzierung haben, ebensowenig wie gegen eine Erhöhung der Beiträge oder eine Beteiligung der Arbeitgeber, wenn dies sich als notwendig erweist.

Steuerreform: Es darf keine Tabus geben

Im Hinblick auf die große, von der Regierung angekündigte Steuerreform, weist der OGBL-Nationalvorstand darauf hin, dass die Haushalte zurzeit eine überproportionale Last im Vergleich zu den Unternehmen tragen. Eine Ungerechtigkeit, die es im Rahmen der kommenden

Verhandlungen zu verbessern gilt. Es gibt hierzu wahrlich genügend Spielraum.

Der OGBL-Nationalvorstand hat ebenfalls klar zu verstehen gegeben, dass wenn die Regierung unbedingt darauf besteht, dass diese Reform haushaltsneutral ist, ihre umverteilende Dimension verstärkt werden muss. Die Besteuerung des Kapitals, der hohen Löhne, der großen Vermögen, wenn nicht sogar Grund- und Gebäudesteuer (auf dem 2. Wohn- oder Immobilienbesitz) können und dürfen einfach im Rahmen dieser Diskussion keine Tabus sein.

Familienleistungen: Der periodische Anpassungsmechanismus des Betrags wird ins Gesetzesprojekt eingegliedert

Der Nationalvorstand ist schließlich auf das Reformprojekt der Familienleistungen, das kürzlich von der Regierung angenommen wurde, zurückgekommen. Dessen periodischer Anpassungsmechanismus an die Entwicklung des mittleren Lohnes ist allerdings abwesend, ganz im Gegensatz zu dem, was im Rahmen des Abkommens vom 28. November 2014 zwischen der Regierung und den national repräsentativen Gewerkschaften festgehalten wurde. Der Nationalvorstand hat die Aussagen der Familienministerin zur Kenntnis genommen, die sich in einem Treffen mit dem OGBL dazu verpflichtet hat, diesen Mechanismus in das betreffende Projekt einzufügen, noch bevor dieses zur Abstimmung gelangt.



Vom Nationalvorstand am 7. Juli 2015 verabschiedete Resolution

Die Luxemburger Ratspräsidentschaft muss dazu genutzt werden, die soziale Dimension der Europäischen Union zu unterstützen und auszubauen

Zum Zeitpunkt, an dem Luxemburg für sechs Monate die Ratspräsidentschaft in der Europäischen Union übernimmt, muss daran erinnert werden, dass die europäische Wirtschaft, trotz des leichten aber fragilen Konjunkturaufschwungs, mit im Übrigen unterschiedlichen Ausprägungen in den verschiedenen Ländern, immer noch unterhalb ihrer Leistungsfähigkeit läuft und öffentliche wie private Investitionen fehlen. Die Europäische Union ist in die desaströse Verwaltung der fälschlich als Schuldenkrise bezeichneten Krise verstrickt (die tatsächlich eine Konsequenz der seit 2010-2011 umgesetzten Austeritätspolitik ist, die mit der Weiterführung einer Politik von Privatisierung, Liberalisierung und Deregulierung, d.h. den berühmt-berüchtigten „Strukturereformen“, verknüpft wurde), und hat keine Antwort auf die Umweltkrise parat, die die Zukunft der künftigen Generationen bedroht. Die Europäische Union steckt weiterhin in einer tiefen sozialen Krise mit einer unannehmbar hohen Arbeitslosigkeit, einer Verschlechterung der Arbeitsbedingungen, einer stagnierenden, für viele Arbeitnehmer und Rentner sogar rückläufigen, Kaufkraft, sowie einem generellen Anstieg von Ungleichheit und Armutsrisiko fest.

Das Fehlen einer glaubwürdigen politischen Antwort auf diese verschiedenen Krisen hat, vor allem bei den sozial schwächeren Schichten unserer Gesellschaften, eine ablehnende Haltung gegenüber dem europäischen

Projekt hervorgerufen. Eine politische Krise, eine Krise, die die Grundlagen der Demokratie in unseren Ländern berührt, zeichnet sich am Horizont ab.

Angesichts dieser Situation ist der OGBL, gemeinsam mit der europäischen Gewerkschaftsbewegung, der Meinung, dass ein Kurswechsel nötig ist.

Die Austeritätspolitik muss aufgegeben werden. Stattdessen muss eine Wirtschafts- und Haushaltspolitik in den Vordergrund gestellt werden, die private und öffentliche Investitionen wieder ankurbelt, insbesondere in die grüne Wirtschaft, in Forschung und Entwicklung, sowie in unsere Infrastrukturen.

Um aus dem wirtschaftlichen Stillstand herauszukommen, um die ansteigende Ungleichheit zu mindern, ist es notwendig die Löhne zu erhöhen, die steuerlichen Ungleichheiten zu verringern, die kollektiven Rechte und die Gewerkschaften zu unterstützen und die Tarifverhandlungen zu stärken.

Die Beschäftigungspolitik in Europa sollte den Schwerpunkt auf die Schaffung von qualitativ hochwertigen Arbeitsplätzen, die Ablehnung der Prekarität, sowie den Kampf gegen Sozialdumping legen. Es muss wieder an eine Sozialpolitik in Europa angeknüpft werden, die darauf abzielt, Arbeitsbedingungen zu verbessern, damit die Arbeitnehmer gesund bleiben und Invalidität vermieden wird, an eine Politik, die einen besseren und flexibleren Übergang vom Berufsleben in die Rente fördert. Es muss wieder eine Politik geführt werden, die die Vereinbarkeit von Beruf und Familie verbessert, den individuellen und kollektiven Zugang zur Weiterbildung ausbaut, die ein wirkliches Recht auf berufliche Weiterbildung schafft. Dies würde auch ermöglichen, die Beschäftigungsquote zu erhöhen. In Verbindung mit der Schaffung von Arbeitsplätzen und dem Kampf gegen Arbeitslosigkeit durch eine Politik des Beschäftigungserhalts und des Schutzes vor Entlassungen, würde eine solche Herangehensweise es ermöglichen, unsere Systeme der sozialen Sicherheit, die einen wesentlichen Beitrag zur Entwicklung unserer Gesellschaft leisten, zu stärken.

Eine solche Orientierung der europäischen Politik, die



wieder in Richtung des sozialen Fortschritts gehen würde, die eine Harmonisierung nach oben unterstützt und Investitionen in unsere Infrastrukturen fördert, sowie eine Industriepolitik, die sozialverantwortliche und umweltverträgliche industrielle Tätigkeiten im Bereich der Spitzentechnologien und der Innovation fördert und schützt, wäre ein wesentlicher Beitrag dazu, dass die Bürger wieder Vertrauen in das europäische Projekt gewinnen.

In diesem Sinn fordert der OGBL die Luxemburger Regierung dazu auf, während ihrer europäischen Präsidentschaft sämtliche Initiativen zu unterstützen, die in eine solche Richtung gehen. Die Unterstützung des strukturierten europäischen Sozialdialogs, die Unterstützung der branchenspezifischen und -übergreifenden Verhandlungen auf europäischer Ebene, die Einhaltung der ausgehandelten Vereinbarungen, der Erhalt der nationalen und europäischen Gewerkschaftsvertretungen in allen europäischen Gremien, Programmen und Agenturen, die die Tätigkeitsbereiche der Gewerkschaften betreffen, ist von entscheidender Bedeutung.

Der OGBL erinnert ebenfalls an die Kritiken der europä-

ischen Gewerkschaftsbewegung an dem sogenannten REFIT-Programm und an dem Kommissionsdokument „Bessere Rechtssetzung“, das unter dem falschen Vorwand der Bürokratiebekämpfung riskiert, dazu benutzt zu werden, Verordnungen in den Bereichen Umweltschutz, sowie Gesundheit und Sicherheit am Arbeitsplatz auszuhebeln und eine Politik der zwei Geschwindigkeiten zu Ungunsten der Arbeitnehmer in den kleinen und mittleren Unternehmen einzuführen.

Der OGBL erinnert schließlich an seine Kritik gegenüber den laufenden Verhandlungen von Freihandels- und Investorenschutzverträgen (CETA, TTIP, TiSA).

Ohne das politische Gewicht der luxemburgischen Ratspräsidentschaft und die ihr zur Verfügung stehenden Mittel zu überschätzen, ist der Nationalvorstand des OGBL nichtsdestotrotz der Meinung, dass eine Herangehensweise, die sich auf die hier zusammenfassend entwickelten Orientierungen stützen würde, dazu beitragen könnte, die Europäische Union aus der gegenwärtigen Schieflage zu befreien.

Résolution adoptée le 7 juillet 2015 par le Comité national

Utiliser la présidence luxembourgeoise pour soutenir et développer la dimension sociale de l'Union européenne

Au moment où le Luxembourg prend pour les six mois à venir la présidence de l'Union européenne il y a lieu de rappeler que malgré la légère, mais fragile reprise économique, qui se fait d'ailleurs sentir de façon inégale dans les différents pays, l'économie européenne tourne toujours en-deçà de ses capacités productives et est en défaut d'investissements publics et privés. Empêtrée dans une gestion désastreuse de la mal-nommée crise de la dette publique (en fait une conséquence de la politique d'austérité mise en place en 2010-2011 couplée au maintien de la politique de privatisation, libéralisation et dérégulation, les tristement célèbres réformes structurelles), l'Union européenne ne répond pas à la crise environnementale qui menace l'avenir des générations futures. L'Union européenne reste enfoncée dans une profonde crise sociale avec un taux de chômage inacceptable, avec une dégradation des conditions de travail, avec un pouvoir d'achat stagnant, voire en régression pour beaucoup de salariés et retraités et avec

un accroissement généralisé et toujours plus grand des inégalités et du risque de pauvreté.

L'absence d'une réponse politique crédible à ces crises multiples a fait naître une attitude de rejet du projet européen surtout parmi les couches populaires de nos sociétés et une crise politique, une crise qui touche aux fondements de la démocratie dans nos pays se profile à l'horizon.

Face à cette situation, l'OGBL, ensemble avec le mouvement syndical européen, estime qu'il faut changer de cap.

Il s'agit d'abandonner la politique d'austérité et de mettre en avant une politique économique et budgétaire qui relance l'investissement privé et public, surtout dans l'économie verte, dans la recherche et le développement et dans nos infrastructures.

Pour sortir du marasme économique, pour réduire les inégalités croissantes, il est nécessaire d'augmenter les

salaires, de réduire les inégalités fiscales, de soutenir les droits collectifs et les organisations syndicales et de renforcer la négociation collective.

Le soutien à la création d'emplois de qualité, le rejet de la précarité et la lutte contre le dumping social devraient être les orientations de la politique de l'emploi en Europe. Il faut renouer avec une politique sociale en Europe qui vise à améliorer les conditions de travail pour permettre aux travailleurs de rester en bonne santé et d'éviter l'invalidité, une politique qui favorise une meilleure transition entre la vie active et la retraite, une transition plus flexible. Relancer une politique qui améliore la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, qui développe l'accès individuel et collectif à la formation continue, qui crée un véritable droit à la formation continue, permettrait d'augmenter le taux d'emploi. Combinée avec la création d'emplois et la lutte contre le chômage par une politique de maintien dans l'emploi et de protection contre le licenciement, une telle approche permettrait de renforcer nos systèmes de protection sociale qui sont essentiels pour le développement de nos sociétés.



Une telle orientation de la politique européenne qui tend à renouer avec le progrès social, à mettre en œuvre une harmonisation vers le haut tout en mettant en place une politique qui soutient l'investissement dans nos infrastructures, une politique industrielle qui soutient et protège l'activité industrielle tournée vers les technologies de pointe et l'innovation responsable du point de vue social et environnemental est essentielle pour que les citoyens retrouvent confiance dans le projet européen.

Dans cette optique, l'OGBL invite le Gouvernement luxembourgeois de soutenir lors de sa présidence européenne toutes les initiatives qui vont dans le sens de la politique décrite ci-devant. Le soutien du dialogue social structuré européen, le soutien de la négociation interprofessionnelle et sectorielle européenne, le respect des accords négociés, le maintien de la représentation syndicale nationale et européenne dans tous les comités, programmes et agences européennes qui concernent les domaines de compétence des syndicats est d'une importance capitale.

L'OGBL rappelle également les critiques du mouvement syndical européen envers le programme «REFIT» et le document «Mieux légiférer» de la Commission qui sous le couvert fallacieux de la lutte contre la bureaucratie risquent d'être utilisés pour détricoter les réglementations en matière de protection environnementale, de santé et de sécurité au travail et de mener à une politique à deux niveaux au détriment des travailleurs dans les petites et moyennes entreprises.

L'OGBL rappelle finalement ces critiques par rapport aux négociations des accords de libre échange et de protection de l'investissement privé en cours (CETA, TTIP, TISA).

Sans surestimer le poids de la présidence luxembourgeoise et les moyens dont elle dispose, le Comité national de l'OGBL estime néanmoins qu'une approche qui se fonde sur les orientations décrites sommairement ci-dessus pourrait contribuer à aider à sortir l'Union européenne du marasme actuel.



Présidence luxembourgeoise
du Conseil de
l'Union européenne



Un accord interprofessionnel historique conclu dans l'artisanat

Les syndicats représentatifs dans le secteur de l'artisanat, emmenés par l'OGBL (majoritaire à 75%), ont signé le 3 juillet dernier un accord interprofessionnel avec la Fédération des artisans portant sur le fonctionnement et le financement de la formation continue dans ce secteur.

Comme l'a souligné le président de l'OGBL, André Roeltgen, il s'agit là d'un accord historique, car il vient introduire le principe de la cogestion à tous les niveaux de la formation. Il faut insister sur l'importance de cet accord et le rôle codécisionnel qu'il vient donner aux représentants des salariés dans ce domaine, qui ne signifie rien d'autre qu'une garantie pour tous les salariés travaillant dans l'artisanat de pouvoir accéder à une formation de qualité et dans leur intérêt.

L'accord, soutenu par le gouvernement, concerne au total 2 500 entreprises et près de 38 000 salariés. Il va notamment permettre l'émergence de deux centres de compétences à Bettembourg, plus précisément au Krakelshaff, non loin de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB).

A noter enfin que cet accord, conclu un jour après le vote à la Chambre des députés de la loi sur les délégations (loi sur le dialogue social), vient en quelque sorte la compléter sur le plan sectoriel de l'artisanat en ancrant ainsi également au niveau de la formation le principe de la cogestion.



Ein historisches berufsübergreifendes Abkommen im Handwerk

Die im Handwerk repräsentativen Gewerkschaften, angeführt vom OGBL (der mit 75% die Mehrheit vertritt), haben am vergangenen 3. Juli ein berufsübergreifendes Abkommen mit dem Handwerksverband unterschrieben, bei dem es um die Finanzierung der Weiterbildung in diesem Sektor geht.

Wie es der OGBL-Präsident André Roeltgen unterstrichen hat, handelt es sich hierbei um ein historisches Abkommen, denn hier wird das Prinzip der Mitbestimmung auf sämtlichen Ebenen der Ausbildung eingeführt. Es muss auf die Bedeutung dieses Abkommens bestanden werden, und auf seine mitbestimmende Rolle, die er den ArbeitnehmerInnenvertretern in diesem Bereich gibt. Es bedeutet nichts anderes als eine Garantie für alle ArbeitnehmerInnen, die im Handwer-

kerbereich arbeiten, als dass sie Zugang zu einer Qualitätsausbildung haben, die in ihrem Interesse ist.

Das von der Regierung unterstützte Abkommen betrifft insgesamt 2.500 Unternehmen und rund 38.000 ArbeitnehmerInnen. Es wird nicht zuletzt die Entstehung von zwei Kompetenzzentren in Bettembourg ermöglichen, genauer im Krakelshaff, nicht weit entfernt vom „Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB)“.

Zu bemerken gilt schließlich, dass dieses Abkommen, das einen Tag nach der Abstimmung im Parlament über das Gesetz der Delegationen (Gesetz über den Sozialdialog) unterschrieben wurde, in gewisser Weise auf dem sektoriellen Plan des Handwerks, das Gesetz vervollständigt, indem das Abkommen auch auf der Ausbildungsebene das Prinzip der Mitbestimmung festhält.

Lancement de la nouvelle campagne nationale de l'OGBL

Le temps de travail est temps de vie

L'OGBL a lancé le 30 juin une nouvelle campagne nationale baptisée «Le temps de travail est temps de vie». Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la révision de la loi PAN qui doit avoir lieu au cours de l'année.

D'ici la fin de l'année, une partie du plan d'action national pour l'emploi (loi PAN) doit à nouveau être renouvelée. Ceci concerne également les dispositions encadrant le temps de travail. La flexibilisation du

temps de travail introduite à l'époque avec la loi PAN est restée jusqu'à aujourd'hui sans contrepartie pour les salariés. Elle n'a entraîné ni réductions du temps de travail ni augmentation du nombre de conventions collectives.

Entretemps, le monde du travail a bien changé. Le travail quotidien a considé-

ablement évolué. Les horaires de travail classiques se font de plus en plus rares. La responsabilité indivi-



duelle, la flexibilité accrue, l'intensification des efforts et l'effacement entre vie professionnelle et vie privée, sont devenus chose courante pour les salariés. Ceci, au détriment de leur santé et de leur qualité de vie.

En même temps, le taux d'emploi a fortement augmenté au Luxembourg. Et les taux d'emploi élevés rendent la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) souhaite flexibiliser encore plus le temps de travail pour augmenter encore davantage la productivité.

Il faut souligner que le Luxembourg est depuis longtemps



Rainer Weinandi

54 ans
délégué OGBL au CHL

«Il faut thématiser la question du temps de travail. Il y a des problèmes à ce niveau dans la plupart des secteurs, également chez nous où l'on voit de plus en plus cette tendance à vouloir augmenter les rythmes de travail. Dans le temps, il y avait par exemple classiquement trois tournées par jour. Maintenant il y en a des fois cinq ou six, ce qui vient souvent remettre en question le temps de repos minimum prévu par la loi qui est pourtant fixé à 14h.»

Caroline Kiesch

36 ans
déléguée OGBL a l'Hôpital intercommunal de Steinfurt



«Cela varie forcément beaucoup d'une entreprise ou d'un secteur à l'autre. Moi, là où je travaille, je ne peux pas trop me plaindre, même s'il faut toujours rester prudent quant aux évolutions à venir. Mais lorsqu'on voit comment cela se passe dans d'autres entreprises ou carrément dans des secteurs entiers comme le bâtiment et le transport sur route, c'est même choquant ce qui s'y passe.»





Joaquim Cordeiro

52 ans
délégué OGBL chez Sopinor

«Il est grand temps qu'on s'attaque à cette question. Dans mon secteur, le Bâtiment, on fait un travail qui est lourd. Huit heures par jour, c'est déjà beaucoup. On peut difficilement aller au-delà sinon je pense que ça devient même dangereux. Même si dans l'entreprise où je travaille, on ne le subit pas, je vois bien comment cela se passe dans de nombreuses autres entreprises où les patrons demandent aux gens de travailler toujours plus.»

leader en ce qui concerne l'évolution de la productivité. Mais cela n'est toujours pas suffisant pour les organisations patronales. Cette attitude est inacceptable pour l'OGBL.

Il faut au contraire en finir avec cette tendance à toujours davantage d'accroissement et de flexibilisation du temps de travail, à des heures supplémentaires non rémunérées, à l'effacement des limites entre vie professionnelle et vie privée et à des temps de travail de plus en plus longs.

L'OGBL est fermement convaincu qu'une discussion sur la réglementation du temps de travail au Luxembourg n'a que trop tardé. Celle-ci ne doit cependant pas avoir comme objectif de détériorer encore davantage les conditions de vie et de travail. Bien au contraire...



Patrick Ourth

46 ans
délégué OGBL au Cactus

«Je pense qu'il est important que les gens aient enfin les moyens de mieux organiser leur vie privée. On demande de plus en plus aux salariés d'être flexible, de travailler plus et la frontière entre vie privée et vie professionnelle en vient souvent presque à s'effacer. Dans mon secteur, les collègues ont vraiment du mal à s'organiser. Les plannings ne permettent souvent pas de prévoir quoi que ce soit deux semaines à l'avance.»



Dans le cadre du lancement de sa campagne nationale «Le temps de travail est temps de vie», l'OGBL a rassemblé le 30 juin dernier quelque 350 délégués à la salle des fêtes François Blouet à la Maison communale de Roeser. Les délégués ont pu découvrir la brochure réalisée par l'OGBL à cette occasion et assister à une conférence au cours de laquelle leur ont été exposés les enjeux de cette campagne ainsi que les situations critiques qui existent dans certains secteurs d'activités.

Start der neuen nationalen OGBL-Kampagne

Arbeitszeit ist Lebenszeit

Der OGBL hat am 30. Juni eine neue Kampagne gestartet mit dem Namen „Arbeitszeit ist Lebenszeit“. Diese Kampagne erfolgt im Rahmen der Überarbeitung des PAN-Gesetzes, die während des Jahres vollzogen werden muss.

Bis zum 31. Dezember 2015 muss ein Teil des nationalen Beschäftigungsplans (PAN-Gesetz), wiederum erneuert werden. Dazu zählen die Bestimmungen zur



Rainer Weinandi

54 Jahre, OGBL-Delegierter
CHL

„Die Frage der Arbeitszeit muss thematisiert werden. Diesbezüglich gibt es Probleme in den meisten Sektoren, auch bei uns, wo der Wille immer spürbarer wird, die Arbeitsrhythmen zu erhöhen. Früher gab es zum Beispiel die klassischen drei Schichten am Tag. Zurzeit gibt es deren manchmal fünf oder sechs, was es mit sich bringt, dass die minimale, vom Gesetz vorgesehene Ausruhezzeit von 14 Stunden oft in Frage gestellt ist.“

Regelung der Arbeitszeit. Die damals mit dem PAN-Gesetz eingeführte Flexibilisierung der Arbeitszeit blieb bis heute ohne Gegenleistung für die ArbeitnehmerInnen. Sie hat weder Arbeitszeitverkürzungen noch einen Anstieg der Zahl der Kollektivverträge mit sich gebracht.

Inzwischen hat sich die Arbeitswelt stark

verändert. Der Arbeitsalltag hat sich entwickelt. Klassische Arbeitszeiten werden immer seltener. Selbstverant-



wortung, größere Flexibilität, Leistungsverdichtung und Abschaffung der Grenzen zwischen Arbeits- und Privatleben gehören mittlerweile zum Alltag der Beschäftigten, und dies zum Nachteil ihrer Gesundheit und ihrer Lebensqualität.

Daneben ist die Beschäftigungsquote in Luxemburg stark angestiegen. Und die hohen Beschäftigungsquoten erschweren den Ausgleich zwischen Berufs- und Familienleben immer mehr.

In dieser Situation wünscht sich der Patronatsverband UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises) die Flexibilität der Arbeitszeiten noch weiter auszubauen, um die Produktivität weiter zu steigern.

Dabei gilt es zu unterstreichen, dass Luxemburg längst Spitzenreiter in der Produktivitätsentwicklung ist. Doch



Caroline Kiesch

36 Jahre, OGBL-Delegierte
Hôpital intercommunal de
Steinfort

„Das variiert notgedrungen von einer Firma zur anderen und von einem Sektor zum anderen. Dort wo ich arbeite, kann ich mich nicht wirklich beklagen, auch wenn man immer vorsichtig bleiben muss, wegen dem was kommen kann. Wenn man aber sieht, was in anderen Betrieben oder schichtweg in ganzen Sektoren passiert, wie zum Beispiel im Bau oder im Straßentransport, dann ist das wirklich schockierend, was da vor sich geht.“



dies ist für die Patronatsvereinigungen immer noch nicht genug. Diese Haltung ist für den OGBL unannehmbar.

Im Gegenteil, es muss mit diesem Trend in Richtung immer weiterer Ausweitung und Flexibilisierung der Arbeitszeit, zu unbezahlten Überstunden, zur Abschaffung der Grenzen zwischen Berufs- und Privatleben und zu immer längeren Arbeitszeiten endlich aufhören.

Der OGBL ist der festen Überzeugung, dass eine Diskussion über die luxemburgischen Arbeitszeitregelungen längst überfällig ist. Allerdings nicht, um die Lebens- und Arbeitsbedingungen immer weiter zu verschlechtern. Ganz im Gegenteil...



Patrick Ourth
46 Jahre, OGBL-Delegierter
Cactus

„Ich glaube es ist wichtig, dass die Leute endlich die Möglichkeit haben, ihr Privatleben besser zu organisieren. Von den ArbeitnehmerInnen wird immer mehr Flexibilität, immer mehr Arbeit verlangt, und die Grenze zwischen Privat- und Berufsleben wird immer dünner. In meinem Sektor fällt es den Kollegen und Kolleginnen wirklich schwer, sich zu organisieren. Die Arbeitsplanung erlaubt es meist nicht, auch nur das Geringste zwei Wochen im Voraus zu planen.“



Joaquim Cordeiro
52 Jahre, OGBL-Delegierter
Sopinor

„Es ist höchste Zeit, sich mit dieser Frage auseinanderzusetzen. In meinem Bereich, dem Bau, leisten wir eine schwere Arbeit. Acht Stunden pro Tag ist schon viel. Es ist wirklich schwierig, darüber hinauszugehen, sonst denke ich, kann es sogar gefährlich werden. Auch wenn wir in der Firma in der ich arbeite, das nicht über uns ergehen lassen müssen, so sehe ich, wie es in vielen anderen Firmen zugeht, in denen die Arbeitgeber von ihren ArbeitnehmerInnen verlangen, immer mehr zu arbeiten.“

Zum Start seiner nationalen Kampagne „Arbeitszeit ist Lebenszeit“, hat der OGBL am vergangenen 30. Juni um die 350 Delegierten im Festsaal François Blouet im Gemeindehaus Roeser versammelt. Die Delegierten konnten dabei die vom OGBL zu dieser Gelegenheit erstellte Broschüre entdecken und einer Konferenz beiwohnen, bei der erläutert wurde, was hier auf dem Spiel steht, sowie die kritischen Situationen, die es bereits in verschiedenen Aktivitätsbereichen gibt.

Delegationsgesetz

Ein erster Schritt in Richtung mehr Mitbestimmung in den Betrieben

Am 2. Juli 2015, ist nach zahlreichen Verzögerungen die Gesetzesvorlage zum Sozialdialog in den Betrieben endlich zur Abstimmung gekommen. Der OGBL begrüßt dies, denn eine Modernisierung der Gesetzgebung über die Personaldelegationen war mehr als überfällig. Das Gesetz stammte noch aus dem Jahr 1979 und orientierte sich am damaligen, von den industriellen Produktionsbetrieben dominierten Wirtschaftsmodell. Es trug den großen Veränderungen, die seitdem in der Wirtschaftswelt und im Arbeitsleben stattfanden, nicht genügend Rechnung. Der OGBL hat dementsprechend bereits seit den 1990er-Jahren eine Reform des Gesetzes gefordert, die den heutigen Realitäten entspricht und die Möglichkeiten der Personaldelegierten für eine verbesserte und effizientere Interessenvertretung der Arbeitnehmer in den Betrieben ausbaut.

Leider hat sich der gesetzgeberische Prozess immer wieder verzögert. Bereits 1999 figurierte nämlich eine Reform des Delegationsgesetzes im Regierungsprogramm. Erst 16 Jahre später wird dies nun in die Tat umgesetzt. Eine erste Vorlage des damaligen Arbeitsministers Biltgen stieß 2004 auf allgemeine Ablehnung und verschwand wieder in der Schublade. 2010 scheiterte eine gemeinsame Stellungnahme im Rahmen des Wirtschafts- und Sozialrats an der Fundamentalopposition der Patronatsvertreter einerseits und an der Verteidigung von Eigeninteressen des LCGB andererseits. Auch der nun vorliegende Text brauchte erneut drei Jahre, bis er endlich zur Abstimmung vorgelegt wurde.

Für den OGBL enthält das neue Gesetz eine Reihe von Verbesserungen gegenüber der alten Gesetzgebung: unter anderem werden die Informations- und Konsultierungsrechte der Delegationen gestärkt; die Delegierten erhalten das garantierte Recht, sich frei im Betrieb zu

bewegen und auch elektronische Mittel des Betriebes zu benutzen, um die Arbeitnehmer zu kontaktieren; der Schutz vor Entlassung wird verbessert; die Delegationen in Betrieben mit mindestens 51 Arbeitnehmern können auf gewerkschaftliche Berater zurückgreifen (zzt: 150); die Möglichkeit Delegierte freizustellen, ist bereits ab 250 Arbeitnehmer vorgesehen (zzt: 500). Auch die Abschaffung des „Comité mixte“ ist nicht als sozialer Rückschritt zu betrachten. Im Gegenteil: die Mitbestimmungsrechte der gemischten Betriebsräte, die bislang ausschließlich in Industrie-, Handwerks- und Handelsbetrieben („Entreprises industrielles, artisanales et commerciales“) vorgesehen waren, werden nun auf sämtliche Delegationen in Betrieben mit über 150 Arbeitnehmern, ungeachtet ihrer Rechtsform und ihres Tätigkeitsbereiches, ausgeweitet. Das heißt, es werden in vielen Betrieben paritätische Mitbestimmungsrechte eingeführt, in denen sie bislang noch nicht existierten, etwa im gesamten öffentlichen und konventionierten Sektor.

Nichtsdestotrotz ist es grober Unfug zu behaupten, wie dies der Präsident des christlichen Gewerkschaftsbundes tut, es handle sich um ein auf den OGBL maßgeschneidertes Gesetz. Es ist keineswegs so, dass alle Forderungen des OGBL in der Gesetzesvorlage berücksichtigt wurden. So ist der OGBL beispielsweise der Meinung, dass die vorgeschlagene Regelung auf Ebene der sogenannten „entité économique et sociale“ (Einheit mehrerer rechtlich unabhängiger Gesellschaften, die aber de facto eine einheitliche Betriebsgruppe darstellen) ungenügend ist und die Einrichtung wirklicher Personaldelegationen auf dieser Ebene vorgesehen werden muss. Auch ist keinerlei Verbesserung bei der Vertretung der Arbeitnehmer in den Verwal-

tungsräten vorgesehen. Die Forderungen des OGBL nach neuen Mitbestimmungsrechten zusätzlich zu den heutigen, etwa im Bereich der beruflichen Weiterbildung oder der antizipativen Arbeitsplatzsicherung wurden nicht zurückbehalten. Der OGBL erinnert in diesem Zusammenhang an seine Forderungen im Rahmen der laufenden Diskussionen bezüglich einer stärkeren Rolle der Personaldelegation bei Plänen zum Beschäftigungserhalt („plan de maintien dans l'emploi“), bei Sozialplänen und Entlassungen aus ökonomischen Gründen, aber auch auf Ebene der Arbeitszeitorganisation.

Es bleibt also noch Spielraum für Verbesserungen. Für den OGBL muss die gesetzgeberische Arbeit auch nach Annahme des vorliegenden Entwurfs in Richtung einer Stärkung der Mitbestimmung fortgesetzt werden.

Der LCGB hingegen lehnte den zur Abstimmung stehenden Text in Bausch und Bogen ab, angeblich weil er gegen die „Demokratie“ in den Betrieben verstoße. Dabei ist das Gegenteil der Fall! Der Gesetzesentwurf stärkt die Mehrheiten, die aus der Abstimmung aller Arbeitnehmer im Betrieb hervorgehen. Dies ermöglicht eine effizientere Arbeit der Delegationen und stärkt ihre Position gegenüber der Betriebsleitung.

Der LCGB geht sogar so weit, den freigestellten Delegierten in Betrieben zwischen 250 und 500 Arbeitnehmern in Frage zu stellen, und die obligatorische Aufteilung der Stundenkredite zwischen den Fraktionen zu fordern. Dies würde in der Praxis dazu führen, dass es

in diesen Betrieben auch weiterhin keinen freigestellten Delegierten geben würde und real zu einem Verlust an Freistunden für die Delegationsarbeit und einer Schwächung der Delegation insgesamt führen würde.

Der LCGB agitiert auf populistische Art und Weise gegen ein Gesetz, das deutliche Verbesserungen für die Personaldelegierten mit sich bringt. Er setzt eine Stärkung der Mitbestimmung aufs Spiel, bloß um seine Eigeninteressen zu verteidigen. Für den OGBL sind solche Stellungnahmen überflüssig. Sie schaden der Gewerkschaftsbewegung insgesamt. Der OGBL ruft den LCGB dazu auf, die Mehrheitsverhältnisse in den Betrieben zu respektieren und seine Politik der Spaltung und der Schwächung der Vertretung der Arbeitnehmerinteressen aufzugeben.



Loi sur les délégations

Un premier pas vers davantage de cogestion dans les entreprises

Le 2 juillet 2015, la proposition de loi sur le dialogue social dans les entreprises a enfin été votée, avec beaucoup de retard. L'OGBL s'en réjouit, car une modernisation de la législation sur les délégations du personnel se faisait attendre depuis longtemps. La loi datait de 1979 et se fondait encore sur le modèle économique dominé à l'époque par les entreprises du secteur de l'industrie. Elle ne prenait pas suffisamment en compte les grands changements qui ont eu lieu depuis dans le monde économique et celui du travail. L'OGBL a donc de son côté déjà revendiqué une réforme dès les années 1990, réforme qui prend en compte les réalités actuelles, afin que les possibilités des délégués du personnel soient améliorées et plus efficaces, lorsqu'il s'agit de représenter les intérêts des salariés dans les entreprises.

Malheureusement la procédure législative n'a cessé de prendre du retard. Dès 1999 une réforme de la loi des délégations faisait partie du programme gouvernemental. Ce n'est que 16 ans plus tard que cela se concrétise enfin. Une première proposition de François Biltgen, ministre du Travail à l'époque, avait été globalement refusée et avait disparu dans un tiroir. En 2010, une prise de position commune du Conseil économique et social a échoué en raison du refus catégorique, d'une part des représentants du patronat, d'autre part du LCGB qui ne cherchait qu'à défendre ses propres intérêts. Pour que la proposition de loi actuelle soit enfin soumise au vote, il aura fallu encore trois ans.

Selon l'OGBL, la nouvelle loi contient une série d'améliorations par rapport à la législation précédente. On peut citer entre autres: les droits d'information et de consultation des délégations qui se voient renforcés;

les délégués qui reçoivent le droit de circuler librement dans l'entreprise et d'utiliser également les outils électroniques de l'entreprise afin de contacter les salariés; la protection par rapport à un licenciement qui est renforcée; les délégations dans des entreprises d'au moins 51 salariés (actuellement 150) qui peuvent faire appel à des conseillers syndicaux; la possibilité de libérer des délégués déjà à partir de 250 salariés (actuellement 500). L'abolition du «Comité mixte» n'est pas non plus à considérer comme une régression sociale. Au contraire: les droits de codécision des Comités mixtes, qui jusqu'à présent se limitaient aux entreprises des secteurs industriel, artisanal et commercial, seront à présent appliqués à toutes les délégations dans les entreprises de plus de 150 salariés, indépendamment de leur statut juridique et de leur secteur d'activité. Cela veut dire que dans de nombreuses entreprises, des droits de codécision paritaire, qui n'existaient pas auparavant, sont désormais introduits, comme par exemple dans l'ensemble du secteur public et conventionné.

Néanmoins, il est totalement insensé d'affirmer, comme l'a fait le président du syndicat chrétien, qu'il s'agit d'une loi faite sur mesure pour l'OGBL. Les revendications de l'OGBL sont loin d'avoir toutes été prises en compte. Ainsi, par exemple l'OGBL est d'avis que la réglementation proposée au niveau de la soi-disant entité économique et sociale (entité de plusieurs sociétés indépendantes, qui constituent cependant de facto un groupe unique) est insuffisante et que la mise en place de véritables délégations du personnel doit être prévue à ce niveau. Par ailleurs, aucune amélioration n'est prévue en ce qui concerne la représentation des salariés

dans les conseils d'administration. Les revendications de l'OGBL en vue de nouveaux droits de codécision, en plus de ceux qui existent déjà, comme par exemple dans le domaine de la formation continue ou de la sécurisation anticipative de l'emploi, n'ont pas été retenues. L'OGBL rappelle dans ce contexte sa revendication dans le cadre des discussions actuellement en cours portant sur un rôle plus important de la délégation du personnel dans l'élaboration des plans de maintien dans l'emploi, lorsqu'il s'agit de plans sociaux ou de licenciements pour des raisons économiques, mais également lorsqu'il s'agit de l'organisation du temps de travail.

Il reste donc encore des marges de manœuvre en vue d'améliorations. Pour l'OGBL, il est indispensable que le travail législatif se poursuive dans le sens d'un renforcement de la codécision, même après que le projet actuel ait été voté.

Le LCGB a refusé en bloc le texte voté le 2 juillet 2015, soi-disant parce qu'il va à l'encontre de la «démocratie» dans les entreprises. C'est pourtant exactement le contraire! Cette loi renforce les majorités qui sont issues du vote de tous les salariés dans l'entreprise. Ceci permet un travail plus efficace des délégations et renforce leur position par rapport à la direction de l'entreprise.

Le LCGB pousse le bouchon tellement loin qu'il remet en question les délégués libérés dans des entreprises entre 250 et 500 salariés et qu'il revendique la répartition obligatoire des crédits horaires entre les fractions. Cela aurait dans la pratique comme conséquence dans ces entreprises, qu'il n'y aurait toujours pas de délégué

libéré et mènerait à une perte en heures libérées pour le travail de la délégation et à un affaiblissement de la délégation en tant que telle.

Le LCGB s'agite d'une façon populiste contre une loi qui amène une nette amélioration pour les délégués du personnel. Il met en jeu un renforcement de la codécision, exclusivement pour défendre ses propres intérêts. Pour l'OGBL, de telles prises de position sont superflues. Elles nuisent globalement au mouvement syndical. L'OGBL appelle le LCGB à respecter les majorités dans les entreprises et à abandonner sa politique de scission et d'affaiblissement de ceux qui représentent et défendent les intérêts des salariés.



Endemische Korruption bei der FIFA-Spitze und ArbeitnehmerInnenrechte

Gewerkschaftsbewegung fordert große Säuberungsaktion

Der OGBL hat sich per Brief an den FLF-Präsidenten Paul Philipp sowie an den Sportsminister Romain Schneider gewendet. In diesem Brief fordert er von beiden, dass jeder in seinem Bereich – der eine im Exekutivkomitee der FIFA, der andere auf internationaler Ebene – die Position des Internationalen Gewerkschaftsbundes (IGB) unterstützt, der eine tiefgreifende und langfristige Reform der FIFA fordert, während diese Institution zurzeit in einer tiefen Krise steckt.

Am vergangenen 27. Oktober hatten der FLF-Präsident und der Sportsminister bereits eine Delegation des OGBL empfangen, und zwar in Begleitung eines Vertreters des



IGB und des Fußballspielers Abdeslam Ouaddou, um über die Verletzung der elementaren Rechte der ArbeitnehmerInnen im Katar, Gastgeber der Fußballweltmeisterschaft 2022 zu sprechen. Dieses Treffen fand statt im Rahmen einer Kampagne des IGB, die dazu aufruft, die Einhaltung der Menschen- und Arbeitsrechte in die Kriterien zur Vergabe einer Weltmeisterschaft einzugliedern, und ebenfalls dazu auffordert, die WM 2022 neu zu vergeben, wenn der Katar das Sklavensystem, genannt Kafala, nicht abschafft.

Seither wurde die FIFA wegen der Korruptionsbeschuldigungen, die zur Verhaftung einiger ihrer hohen Funktionäre geführt hat, schwer erschüttert, und anschließend wurde der Rücktritt ihres Präsidenten Sepp Blatter herbeigeführt.

Diesbezüglich ruft der IGB dazu auf, eine unabhängige Reformkommission der FIFA zu schaffen, um dieser endemischen Korruption ein Ende zu verschaffen. Diese Vorgehensweisen, insbesondere bei der Vergabe der Weltmeisterschaften, hat die Ausbeutungssituation der ArbeitnehmerInnen gefördert, so wie dies im Katar üblich ist.

Corruption endémique à la tête de la FIFA et droits des travailleurs

Le mouvement syndical exige un grand nettoyage

L'OGBL vient de s'adresser par courrier au président de la Fédération luxembourgeoise de football (FLF), Paul Philipp, ainsi qu'au ministre des Sports, Romain Schneider, afin qu'ils appuient, chacun à leur niveau – au sein du Comité exécutif de la FIFA pour le premier et sur le plan international pour le second – la position de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui demande une réforme profonde et durable de la FIFA alors que cette institution traverse actuellement une grave crise.

Le 27 octobre dernier, le président de la FLF et le ministre des Sports avaient déjà reçu une délégation de l'OGBL accompagnée d'un représentant de la CSI ainsi que du footballeur Abdeslam Ouaddou pour s'entretenir du non-respect des droits élémentaires des travailleurs au Qatar, pays hôte de la Coupe du Monde 2022. Une entrevue qui s'est inscrite dans le cadre de la campagne

de la CSI appelant à intégrer le respect des droits humains et du travail dans les critères d'attribution des coupes mondiales de football, ainsi que la revendication visant à réattribuer la Coupe du Monde 2022, si le Qatar n'abolit pas le système esclavagiste du kafala.

Entretemps, la FIFA a connu de forts remous suite aux accusations de corruption qui ont mené à l'arrestation de plusieurs de ses fonctionnaires de haut rang, puis à la démission de son président Joseph Blatter.

Dans ce contexte, la CSI appelle à l'établissement d'une commission de réforme indépendante de la FIFA pour mettre fin à la corruption endémique. Ces pratiques, notamment dans le cadre de l'attribution de l'organisation des coupes mondiales, ont favorisé des situations d'exploitation des travailleurs à l'instar de ce qui se pratique au Qatar.

Vacances à l'étranger – que faire en cas de maladie?



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif



Les vacances bien méritées approchent à grands pas pour enfin pouvoir se reposer.

Mais attention, être à l'étranger et tomber malade ou être victime d'un accident peut devenir une réalité pour tout le monde.

Grâce à votre affiliation à la sécurité sociale luxembourgeoise, l'assurance maladie vous garantit un accès aux soins de santé à l'étranger. Comment faut-il réagir et quelles sont les démarches à respecter afin qu'un remboursement des frais de soins de santé puisse avoir lieu par la CNS.

Les démarches à respecter sont différentes selon la destination des vacances. Trois catégories entrent en compte, à savoir:

1. Un pays de l'Union Européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou la Suisse

En cas de besoin de soins de santé lors de votre séjour temporaire dans un des États cités ci-dessus, vous pouvez utiliser votre carte européenne de la sécurité sociale. Celle-ci se trouve au verso de la carte de la sécurité sociale. Ladite carte vous est délivrée gratuitement par l'assurance maladie compétente. Pour les personnes affiliées au G.-D. de Luxembourg, l'organisme compétent est la Caisse Nationale de Santé (CNS). Attention: la carte européenne de la sécurité sociale n'est valable

que temporairement. Par conséquent, vérifiez la validité de la carte bien avant votre départ.

A ce moment, vous pouvez bénéficier des soins de santé publics, à savoir utiles et nécessaires, selon les dispositions légales de l'État du séjour. Ceci veut dire que les soins en cas d'urgence médicale (soins de santé non programmés, mais utiles et nécessaires) vous sont dispensés selon les mêmes conditions et mêmes tarifs que pour les personnes assurées dans ce pays. Le remboursement des frais médicaux se fait sur place.

2. Un pays en dehors de l'UE, l'EEE et la Suisse lié par une convention bilatérale avec le Luxembourg

En cas de séjour temporaire dans un des pays cités dans le tableau ci-dessous, veillez à vous procurer le formulaire certifiant l'accès aux prestations de soins (ex.: médicaux, pharmaceutiques, etc. aussi appelés prestations en nature) pendant la durée de votre séjour. Ce formulaire est à présenter à l'organisme de sécurité sociale du lieu de séjour afin que ce dernier puisse procéder au remboursement des prestations reçues lors de votre séjour selon les taux et tarifs applicables dans ce pays.

Le formulaire peut vous être envoyé sur simple demande auprès de la CNS, et ce au moins quinze jours avant votre départ, afin qu'une prise en charge des frais de soins médicaux soit garantie.

Pays	Formulaire
Bosnie-Herzégovine	LU/BiH111
Cap Vert	LCV/5 (5-40)
Macédoine	Carte européenne de la Sécurité sociale
Maroc	L/M7
Monténégro	MNE/L - 111
Serbie	Carte européenne de la Sécurité sociale
Tunisie	T/L
Turquie	TR/L - 3

3. Tous les autres pays, à savoir les pays en dehors de l'UE, l'EEE et la Suisse, voire les pays non-liés par une convention bilatérale avec le Luxembourg

Afin que les factures des prestations de soins médicaux ou hospitaliers soient remboursées par la CNS selon les taux et tarifs applicables au G.-D. de Luxembourg, il faut que lesdites factures soient non seulement acquittées, mais aussi détaillées en termes médicaux dans une langue compréhensible (DE, FR, EN).

Cependant, il se pourrait que la participation de l'assuré aux frais des prestations médicales et/ou hospitalières soit plus élevée que les prestations de soins délivrées au G.-D. de Luxembourg. Dans ce cas, recourir éventuellement à une «assurance complémentaire» couvrant la période de votre séjour temporaire ne serait pas contre-indiqué.

4. Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail dûment certifiée par un médecin pendant la période de congé légal, vous êtes tenus de respecter la procédure ordinaire en cas d'incapacité de travail.

En effet, le salarié est tenu d'avertir son employeur le premier jour de l'incapacité de travail (exemple: par téléphone, mail ou fax). Il s'y ajoute que l'employeur ainsi que la CNS doivent être en possession du certificat médical attestant l'incapacité de travail et sa durée prévisible le troisième jour au plus tard de l'incapacité de travail. En cas d'hospitalisation d'urgence, le délai en question est prorogé à 8 jours.

En cas d'observation de la procédure décrite ci-dessus, les jours de congé légal pour lesquels un certificat d'incapacité de travail a été établi ne sont pas perdus et peuvent être pris ultérieurement conformément aux dispositions légales et conventionnelles.

Bonnes vacances à vous tous!

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell et sur notre site internet www.ogbl.lu



Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement



Estelle Winter

Raymond Kapuscinsky

Nettoyage

Prolongation de la convention collective

Après de longues et difficiles négociations, qui ont eu lieu le 25 juin 2015, l'OGBL, syndicat majoritaire et le LCGB d'une part et la Fédération des entreprises de nettoyage d'autre part, ont signé une prolongation de la convention collective pour l'ensemble des salariés du secteur.

Il a été décidé:

- de prolonger la convention collective de travail du 29 janvier 2014 jusqu'au 29 janvier 2017 inclus;
- d'accorder aux salariés une augmentation du salaire horaire tarifaire de 0,6% au 1^{er} janvier 2017;
- de commencer au cours du mois de septembre 2015 les négociations en vue de conclure une nouvelle convention collective de travail ainsi que d'élaborer à cette même date un calendrier des négociations.

Pour l'OGBL, la décision juridique du 10 juillet 2014 concernant le salaire social minimum qualifié reste une priorité. Plusieurs dossiers sont en attente de décision juridique.

Reinigungssektor

Verlängerung des Kollektivvertrags

Nach langen und schwierigen Verhandlungen, die am 25. Juni 2015 geführt wurden, haben die Mehrheitsgewerkschaft OGBL und der LCGB einerseits und der Verband der Reinigungsfirmen andererseits eine Verlängerung des Kollektivvertrags für die Gesamtheit der ArbeitnehmerInnen des Sektors unterzeichnet.

Es wurde beschlossen:

- den Kollektivvertrag vom 29. Januar 2014 bis zum 29. Januar 2017 inklusive zu verlängern;
- den ArbeitnehmerInnen eine tarifliche Stundenloohnerhöhung von 0,6% zum 1. Januar 2017 zu gewähren;
- im September 2015 die Verhandlungen aufzunehmen, mit dem Ziel einen neuen Arbeitskollektivvertrag auszuhandeln, und am gleichen Tag den Kalender für den Verhandlungsverlauf festzulegen.

Für den OGBL bleibt der gerichtliche Beschluss vom 10. Juli 2014, bezüglich des qualifizierten Mindestlohns, eine Priorität. Mehrere Fälle stehen vor einer gerichtlichen Entscheidung.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Sozialplan bei Stéftung Hëllef Doheem

Eine skandalöse Provokation aller Beschäftigten im Pflege-, Gesundheits-, und Sozialbereich

Am 29. Mai 2015 fand ein beispielloser Angriff auf den gesamten FHL- und SAS-Sektor statt: Die Stéftung Hëllef Doheem, größter Dienstleister im ambulanten Pflegebereich, kündigt aus heiterem Himmel einen Sozialplan über 90 Beschäftigte im öffentlichen Dienstleistungssektor an.

Der OGBL, mit 83% der Personaldelegierten größte Gewerkschaft im Pflegesektor, wird keine Entlassungen bei der Stéftung Hëllef Doheem zulassen!

Am 4. Juni fand ein Protestmeeting in der Escher „Maison du Peuple“ statt. Am 11. Juni folgte dann eine große Demonstration vor dem Sitz der Stéftung Hëllef Doheem.

Schluss mit dem Druck auf die Gehälter!

Die Gehälter im Pflege- und Sozialsektor, die laut dem SAS-Kollektivvertrag bezahlt werden, sind keinesfalls zu hoch, wie von der Direktion von Hëllef Doheem argumentiert wird! Im Jahr 2007, also vor acht Jahren, gab es in diesem Sektor die letzte Erhöhung des Punktwerts.

Der OGBL fordert von der Politik und





vom Patronat, sich für die Beschäftigten im öffentlichen Dienstleistungssektor einzusetzen und sicherzustellen, dass die Reform beim öffentlichen Dienst auch in diesem Sektor umgesetzt und finanziert werden kann.

Wir fordern die sofortige Umsetzung der Reform und des Gehälterabkommens in den FHL und SAS-Kollektivvertrag!

Weitere Aktionen sind geplant!

Plan social chez
Stéftung Hëllef Doheem

Une provocation scandaleuse pour tous les salariés des secteurs soins, santé et social

Le 29 mai a eu lieu une attaque sans précédent contre les salariés du secteur FHL et du secteur SAS: Le plus grand prestataire d'aides et de soins ambulatoires, la Stéftung Hëllef Doheem, a annoncé un plan

social pour 90 collaborateurs dans ce secteur de services public.

L'OGBL, syndicat le plus représentatif dans le secteur d'aides et de soins avec 83% des délégués du personnel, ne tolérera pas de licenciements chez la Stéftung Hëllef Doheem!

Le 4 juin a eu lieu un meeting de protestation à la «Maison du Peuple» à Esch-sur-Alzette. Le 11 juin suivait une manifestation devant le siège de la Stéftung Hëllef Doheem.

Arrêtez de faire pression sur les salaires!

Les salaires dans les secteurs soins services sociaux, qui sont payés suivant la convention collective SAS ne sont nullement trop élevés, comme argumente la direction de la Stéftung Hëllef Doheem! En 2007, il y a donc 8 ans, a eu lieu la dernière revalorisation du point indiciaire dans le secteur.

L'OGBL exige du gouvernement et du patronat qu'ils défendent les intérêts des salariés de ce secteur de services publics et qu'ils fassent en sorte que la réforme puisse être mise en œuvre dans ce secteur en garantissant son financement.

Nous revendiquons la transposition immédiate de la réforme et de l'accord salarial dans la CCT FHL et la CCT SAS!

Des actions suivront!



Services et Energie



Michelle Cloos

Carole Calmes

Luxfuel S.A.

Renouvellement de la convention collective

Les syndicats contractants OGBL et LCGB viennent de négocier et signer une nouvelle convention collective de travail avec la direction de Luxfuel S.A., une société de stockage et de distribution de carburants d'aviation à l'aéroport de Luxembourg qui occupe actuellement 29 salariés.

L'ensemble des salariés de l'entreprise bénéficieront:

- d'une augmentation linéaire des salaires de 1,50% à partir du 1^{er} janvier 2015
- d'une augmentation linéaire des salaires de 1,15% à partir du 1^{er} janvier 2016
- d'une augmentation linéaire des salaires de 1,10% à partir du 1^{er} janvier 2017
- toutes les autres dispositions de la convention collective restent inchangées

La durée de la convention collective a été fixée à 3 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.



Luxfuel S.A.

Erneuerung des Kollektivvertrags

Die Vertragsgewerkschaften OGBL und LCGB haben eben einen neuen Kollektivvertrag mit der Direktion von Luxfuel S.A. ausgehandelt und unterschrieben. Diese Firma lagert und verteilt Flugkraftstoff auf dem Luxemburger Flughafen und beschäftigt zurzeit 29 ArbeitnehmerInnen.

Sämtlichen ArbeitnehmerInnen kommt folgendes zugute:

- Eine lineare Lohnerhöhung von 1,50% ab dem 1. Januar 2015
- Eine lineare Lohnerhöhung von 1,15% ab dem 1. Januar 2016
- Eine lineare Lohnerhöhung von 1,10% ab dem 1. Januar 2017
- Sämtliche anderen Bestimmungen aus dem Kollektivvertrag bleiben unverändert

Die Dauer des Kollektivvertrags wurde auf drei Jahre festgelegt, und zwar vom 1. Januar 2015 bis zum 31. Dezember 2017.



Services publics

Christian Sikorski

Gemeinde Wintger

Der OGBL verhandelt einen neuen sozialfortschrittlichen Kollektivvertrag

Der unter der Federführung des OGBL verhandelte Kollektivvertrag für die ArbeitnehmerInnen der Gemeinde Wintger gilt bis zum 31. Mai 2016

Folgende Verbesserungen wurden ausgehandelt:

- die Arbeitnehmer erhalten eine Punkterhöhung von 2,2%;
- die Punkterhöhung von 2,2% wird retroaktiv ab dem 1. Januar 2015 angerechnet;
- die Arbeitnehmer erhalten eine einmalige Jahresprämie von 0,9%;
- die Arbeitnehmer haben Anspruch auf einen Sozialurlaub von monatlich acht Stunden;
- die vom Schöffenrat genannten Mitarbeiter zur Unterstützung des technischen Dienstes auf administrativer Ebene haben Anrecht auf eine Prämie von 30 Lohnpunkten;
- sämtliche Arbeitnehmer erhalten im Verhältnis ihrer festgelegten Arbeitszeit, als Ausgleich für die Schmutz-, Gefahren- und Erschwerniszuschläge, sieben Lohnpunkte monatlich;
- Arbeitnehmer erhalten für das Ausheben eines Grabes zehn Lohnpunkte. Diese Zulage wird ab 2016 von zehn auf 15 Lohnpunkte erhöht;
- das Kleidergeld wird durch eine monatliche Kleiderprämie von zwei Lohnpunkten ersetzt;
- zwecks Vereinfachung der Lohnstruktur werden die Sonderprämie (elf Lohnpunkte), die einstige Erschwerniszulage (sieben Lohnpunkte) und die neue Kleiderprämie (zwei Lohnpunkte) in den Tabellenlohn integriert;
- bei außergewöhnlichen, nicht voraussehbaren, ungewöhnlichen oder gefährlichen Arbeitsbedingungen kann der Schöffenrat eine Gefahren- und Erschwerniszulage von zehn Lohnpunkten pro Einsatz gewähren;
- nach zehn Jahren im Dienst der Gemeinde Wintger wird der Tabellenlohn um fünf Lohnpunkte erhöht;



- nach zwanzig Jahren im Dienst der Gemeinde Wintger wird der Tabellenlohn um weitere fünf Lohnpunkte erhöht

Commune de Wincrange

L'OGBL négocie une nouvelle convention collective de travail socialement progressiste

La convention collective négociée sous l'égide de l'OGBL pour les salariés de la commune de Wincrange est valable jusqu'au 31 mai 2016.

Les améliorations suivantes ont été négociées:

- Les salariés reçoivent une augmentation en points de 2,2%;
- L'augmentation en points de 2,2% est prise en compte rétroactivement au 1^{er} janvier 2015;
- Les salariés reçoivent une prime unique de 0,9%;
- Les salariés ont droit à un congé social mensuel de huit heures;
- Les collaborateurs nommés par le Conseil échevinal afin de renforcer les services techniques au niveau administratif ont droit à une prime de trente points de salaire;
- Tous les salariés obtiennent proportionnellement à leur temps de travail fixé, comme compensation un supplément de sept points de salaire par mois pour travail pénible, dangereux et difficile;

- Les salariés reçoivent pour chaque ouverture de tombeau dix points de salaire. Cette prime sera augmentée à partir de 2016 à quinze points de salaire;
- L'argent pour vêtements de travail est remplacé par une prime mensuelle pour vêtements de deux points de salaire;
- Afin de faciliter la structure des salaires, la prime spéciale (onze points de salaire), l'ancienne prime pour travail difficile (sept points de salaire) et la nouvelle prime pour vêtements de travail (deux points de salaire) ont été intégrées dans le tableau des salaires;
- Lorsqu'il s'agit de conditions de travail exceptionnelles, imprévisibles, insolites ou dangereuses, le conseil échevinal peut octroyer une prime pour travail dangereux ou pénible de dix points de salaire par intervention;
- Après dix ans au service de la commune de Wincrange, le tableau du salaire sera augmenté de cinq points;
- Après vingt ans au service de la commune de Wincrange, le tableau de salaire sera augmenté de cinq points de salaire de plus.

de l'Economie ainsi que du ministre du Travail et de l'Emploi. Le but de ce comité est de veiller au respect des accords signés surtout en matière d'investissement et de suivre l'évolution des effectifs.

L'ensemble des membres du comité est arrivé à la conclusion que les divers engagements sont toujours honorés et que l'objectif commun d'assurer l'activité des sites sidérurgiques luxembourgeois au-delà de la durée de cet accord est toujours en bonne voie de réalisation.

Les discussions ont également porté sur la mise en pratique de la stratégie du groupe en vue de préserver une certaine maîtrise des coûts notamment au niveau de l'énergie, des transports et de la logistique.

Le volet social, et ses répercussions au niveau du personnel, est quant à lui régulièrement discuté, avisé et négocié au sein de la commission paritaire de la convention collective. Pour rappel, cette commission est composée des membres de la direction d'ArcelorMittal et de représentants de l'OGBL, seul signataire de la CCT.

Contrairement à ce que s'obstinent à chanter quelques oiseaux de mauvaise augure, ce volet social donne des résultats positifs

(notamment en termes de primes de production mensuelle et annuelle) et contribue en tout cas largement à pérenniser les sites de production luxembourgeois de Belval, Differdange et Rodange et par là même contribue à renforcer l'assise du site administratif du groupe installé au Luxembourg.

Une prochaine réunion du comité de suivi devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2015 pour fixer notamment les règles de départ en préretraite pour l'année 2016.

Tripartite Stahlindustrie **Zurück zum Begleitausschuss**

Der Begleitausschuss des Personalbestands und der Investitionen, der im Rahmen des Übereinkommens Lux2016 in der Stahlindustrie geschaffen wurde, hat sich am 1. Juli 2015 unter dem Vorsitz des Wirtschafts- und des Arbeits- und Beschäftigungsministers zusammengesetzt. Das Ziel dieses Ausschusses ist es, vor allem darauf zu achten, dass die unterzeichneten Übereinkommen eingehalten werden, und dies hauptsächlich im Bereich Investitionen und Entwicklung des Personalbestands.



Jean-Claude Bernardini

**Sidérurgie
et Mines**

Tripartite Sidérurgie

Retour sur le comité de suivi

Le comité de suivi des effectifs et des investissements instauré dans le cadre de l'accord Lux2016 dans la sidérurgie s'est réuni le 1^{er} juillet 2015 sous la présidence du ministre



Sämtliche Ausschussmitglieder sind zum Schluss gekommen, dass den verschiedenen Verpflichtungen immer nachgekommen wird, und dass das gemeinsame Ziel, die Aktivität auf den verschiedenen Standorten der luxemburgischen Stahlindustrie aufrechtzuerhalten, und zwar über die Dauer dieses Übereinkommens hinaus, auf gutem Weg ist erreicht zu werden.

Die Diskussionen bezogen sich auf eine praktische Umsetzung der Gruppenstrategie mit dem Ziel die Kosten auf eine gewisse Weise kontrollieren zu können, besonders in den Bereichen Energie, Transport und Logistik.

Die sozialen Aspekte und ihre Auswirkungen auf das Personal werden regelmäßig in der paritätischen Kommission im Rahmen des Kollektivvertrags diskutiert, gemeldet und verhandelt. Zur Erinnerung: diese Kommission besteht aus Direktionsmitgliedern von ArcelorMittal und Vertretern des OGBL, dem einzigen Unterzeichner des Kollektivvertrags.

Im Gegenteil zu dem was verschiedene Schwarzmalen immer wieder behaupten, führt dieser soziale Aspekt zu positiven Ergebnissen (und dies in Bezug auf monatliche und jährliche Produktionsprämien) und trägt auf jeden Fall weitgehend dazu bei, die Lebensdauer der luxemburgischen Produktionsstätten Belval, Differdingen und Rodange zu verlängern, und bringt es gleichzeitig mit sich, dass der Geschäftssitz der Gruppe weiterhin in Luxemburg bleibt.

Eine nächste Sitzung des Begleitausschusses dürfte im letzten Trimester 2015 stattfinden, um unter anderem die Regeln festzulegen, die es zu verfolgen gilt, wenn es 2016 darum geht, in Frührente zu gehen.



John Zink International

Neuer Kollektivvertrag

Am 3. Juli 2015 hat der OGBL – mehrheitlich vertretene Gewerkschaft – und der LCGB einen neuen Kollektivvertrag mit der Direktion von John Zink International unterzeichnet, und zwar für die Gesamtheit der Firmenbelegschaft (mehr als 200 ArbeitnehmerInnen). Die Firma befindet sich in der Industriezone Riedgen in Düdelingen.

Die wichtigsten Punkte, die im Rahmen dieses Kollektivvertrags festgehalten wurden, sind folgende:

- Zum 1. Januar 2015 gibt es eine lineare Erhöhung von 53 Euro auf dem Bruttomonatslohn von jedem/jeder vollzeitbeschäftigten ArbeitnehmerIn.
- Zum 1. Januar 2016 gibt es eine lineare Erhöhung von 27 Euro auf dem Bruttomonatslohn von jedem/jeder vollzeitbeschäftigten ArbeitnehmerIn.
- Die Lohntabelle wird aufgewertet, und zwar auf die gleiche Art und Weise und zum gleichen Datum
- Überweisung einer Bruttoprämie von 200 Euro an jede(n) ArbeitnehmerIn zum 1. Juli 2016, unter der Bedingung, dass es während des ersten Semesters 2016 keine Indextranche gab.
- Sämtliche andere vorher bestehenden Prämien und Vorteile werden beibehalten
- Eine neuer koordinierter Text, der sich nach den Modalitäten des Einheitsstatutes richtet, ist ebenfalls unterzeichnet worden.
- Der Vertrag ist für zwei Jahre

unterschrieben und ist gültig vom 1. Januar 2015 bis zum 31. Dezember 2016.

John Zink International Nouvelle convention collective

Le 3 juillet 2015, l'OGBL, syndicat majoritaire dans l'entreprise, et le LCGB ont signé une nouvelle convention collective de travail avec la direction de John Zink International Luxembourg pour l'ensemble du personnel de l'entreprise (plus de 200 salariés) qui est située dans la zone industrielle Riedgen à Dudelange.

Les principaux points retenus dans le cadre de cette convention collective de travail sont les suivants:

- au 1^{er} janvier 2015: une augmentation linéaire de 53 euros sur le salaire mensuel brut de base de chaque salarié occupé à temps plein
- au 1^{er} janvier 2016: une augmentation linéaire de 27 euros sur le salaire mensuel brut de base de chaque salarié occupé à temps plein
- la grille des salaires sera revalorisée de la même manière aux mêmes dates
- versement d'une prime de 200 euros brut à chaque salarié au 1^{er} juillet 2016 à condition qu'il n'y ait pas d'indexation des salaires au cours du premier semestre 2016
- tous les autres avantages et primes antérieurs sont maintenus
- un nouveau texte coordonné suivant les modalités du statut unique a également été signé
- la convention est conclue pour une durée de deux ans allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016



Romain Daubenfeld



**Transport
sur route**

Stop au dumping social

Au nom de la concurrence déloyale, de nombreuses entreprises de transport belges, françaises, luxembourgeoises (de l'Europe de l'Ouest en général) recourent au dumping social. Il s'agit d'une pratique consistant à employer des travailleurs étrangers (habituellement détachés d'Europe de l'Est) à un salaire bien inférieur au salaire habituellement pratiqué en Europe de l'Ouest et ce, au détriment du bien-être et de la sécurité des travailleurs pour contourner, de façon plus ou moins délibérée, le droit social en vigueur afin d'en retirer un avantage économique certain.

Le syndicat Transport sur route/ACAL de l'OGBL, en collaboration avec la FGTB et la CGT, a mené le 12 juin dernier une action de sensibilisation sur l'A4 à hauteur de l'ancien poste-frontière de Sterpenich pour attirer l'attention du public sur cette situation scandaleuse.

Sur base de l'ambiguïté des termes des différentes directives régissant le détachement des travailleurs étrangers et la libre circulation des travailleurs, certaines entreprises de transport de l'Europe de l'Ouest, dans une course acharnée à la compétitivité se sont organisées pour ouvrir de façon frauduleuse des entreprises «fantômes» dites boîtes aux lettres dans les pays de l'Europe de l'Est et ainsi occuper des travailleurs à des prix défiants toute concurrence sur les sols d'Europe de l'Ouest au préjudice des travailleurs sous contrat local.

En Belgique, en France, au Luxembourg et sur d'autres territoires de l'Europe de l'Ouest, des travailleurs du secteur du transport hautement qualifiés viennent grossir les chiffres du chômage et de la précarité alors que les travailleurs étrangers eux, sont occupés sur le territoire d'accueil dans des conditions d'esclavage moderne. Les caisses de la sécurité sociale se vident alors que ses dépenses ne cessent de croître. Le dumping social est source du démantèlement de tout notre modèle social.

Aujourd'hui, nous les consommateurs avons certes le choix de consommer ce que nous voulons quand nous le souhaitons et acteurs des temps modernes, en un seul clic, mais nous sommes pris en otage.



Nous ne soupçonnons pas que notre simple geste quotidien d'acheteur engendre la perte de milliers d'emplois en Belgique, nous ne suspectons pas remettre tout notre modèle social en cause.

Pourquoi? Parce que nous ne pouvons pas adapter le choix de notre achat et de notre consommation en toute transparence. En Europe, il n'existe pas de label certifiant que le produit acheté nous est livré suivant des pratiques de travail ne relevant pas d'inégalités quelconques. Pourtant, quand nous voulons manger du bio pour préserver notre santé, nous le pouvons en toute sécurité parce que le produit reçoit un label «bio». Par contre, quand nous voulons préserver un emploi local et ainsi venir faire du bien à la caisse de la sécurité sociale de notre pays, c'est impossible.

Nous sommes en «état» d'urgence. Le consommateur-citoyen a le droit de sortir d'un système totalement opaque. Orienter notre consommation et nos participations dans l'impôt local sans financer le dumping social est une priorité. Les politiques doivent prendre leurs responsabilités dans ce sens.

A travail égal, salaire égal, protection sociale égale!



Banques et Assurances



Michèle Schrobiltgen Véronique Eischen

Entreprises d'assurances

Nouvelle Convention collective

Les partenaires sociaux ACA – ALEBA – OGBL – LCGB-SESF ont signé le 15 juin 2015 une nouvelle Convention collective pour les salariés des entreprises d'assurance.

La nouvelle Convention collective porte sur les années 2015, 2016 et 2017 et prévoit les principales évolutions suivantes:

1. Redéfinition des 13 groupes en 6 nouveaux groupes de fonctions
2. La prime de conjoncture payable en 2015 au plus tard endéans la quinzaine de la signature de la Convention Collective et pour 2016 et 2017 avec les salaires de juin est de:

Pour 2015: 110% de la prime payée en 2014

Pour 2016 et 2017: 100% de la prime payée en 2014

Cette prime se comprend non indexée et en tenant compte de la nouvelle nomenclature.

- Les anciens échelons de performance et d'ancienneté sont remplacés par une garantie triennale d'évolution et de performance de 15€ à l'indice 100 sur 3 ans jusqu'au seuil 1. A partir du seuil 1 jusqu'au seuil 2, un échelon de performance de 3€ indice 100 à accorder à 67% des salariés et une garantie triennale de 6€ indice 100 est à accorder à la totalité des salariés au plus

tard à la fin de la période triennale.

- Pour les salariés entrés depuis le 1^{er} janvier 2015, une prime d'ancienneté est introduite selon les modalités suivantes:
 - Après 3 ans 5 euros indice 100
 - Après 5 ans 10 euros indice 100
 - Après 8 ans 20 euros indice 100

Cette prime d'ancienneté remplace le mécanisme de prime de ménage actuel. Pour les salariés en fonction avant le 1^{er} janvier 2015, la prime de ménage reste inchangée au 31.12.2014.

3. Paiement d'une prime de signature de 175€.

Versicherungsgesellschaften

Neuer Kollektivvertrag

Die Sozialpartner ACA – ALEBA – LCGB-SESF – OGBL haben am 15. Juni 2015 einen neuen Kollektivvertrag für die ArbeitnehmerInnen der Versicherungsgesellschaften unterzeichnet.

Der neue Kollektivvertrag wurde für die Jahre 2015, 2016 und 2017 unterzeichnet und sieht folgende Entwicklung vor:

1. Neudefinierung der 13 Gruppen in sechs Funktionsgruppen
2. Die Konjunkturprämie, die 2015 ausgezahlt werden soll, soll dies innerhalb der ersten 14 Tage nach der Kollektivvertragsunterzeichnung werden, und in den Jahren 2016 und 2017 mit den Juni-

löhnen und beträgt:

Für 2015: 110% der 2014 ausgezahlten Prämie

Für 2016 und 2017: 100% der 2014 ausgezahlten Prämie

Diese Prämie versteht sich als nicht indexiert und ist mit der neuen Liste im Einklang.

- Die früheren Leistungs- und Betriebszugehörigkeitsgrade werden durch eine dreijährliche Entwicklungs- und Leistungsgarantie ersetzt. Diese beträgt 15€, Index 100 über drei Jahre bis Stufe 1. Von Stufe 1 bis Stufe 2 wird ein Leistungsgrad von 3€, Index 100 an 67% der ArbeitnehmerInnen vergeben und eine dreijährliche Garantie von 6€, Index 100 wird allen ArbeitnehmerInnen zugestanden, und das spätestens am Ende des Dreijahreszeitraums.

- Für die ArbeitnehmerInnen, die zum 1. Januar 2015 angefangen haben, wird eine Betriebszugehörigkeitsprämie nach folgenden Modalitäten eingeführt:

- Nach drei Jahren, 5€, Index 100
- Nach fünf Jahren, 10€, Index 100
- Nach acht Jahren, 20€, Index 100

Diese Betriebszugehörigkeitsprämie ersetzt den aktuellen Mechanismus der Haushaltsprämie. Für die ArbeitnehmerInnen, die vor dem 1. Januar 2015 angefangen haben, bleibt die Haushaltsprämie zum 31.12.2014 unverändert.

3. Auszahlung einer Vertragsunterzeichnungsprämie von 175€.





Frédéric Krier



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Éducation et Sciences

Entrevue entre le SEW/OGBL et le ministre du Développement durable et des Infrastructures

La mobilité des salariés au cœur du débat

À la rentrée prochaine, plus de 2 000 étudiants, ainsi qu'une large partie des quelque 1 500 salariés de l'Université débarqueront sur le nouveau site de l'Université à Esch-Belval. De même, plusieurs instituts de recherche, le LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology), le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research), le CVCE (Centre virtuel des connaissances sur l'Europe) et d'autres déménageront à Belval.

Dans ce contexte et suite aux demandes pressantes de la part des personnels, le SEW/OGBL et sa délégation à l'Université du Luxembourg avait demandé une entrevue, qui a eu lieu récemment, avec le ministre du Développement durable et des Infrastructures François Bausch,

pour s'entretenir de l'accessibilité du site Belval via les transports en commun et individuels. La délégation du SEW/OGBL s'est composée des délégués du personnel Arnaud Bourgain (vice-président), Michel Gustin (délégué à la sécurité), Thierry Colin, Nadija Ekwegbalu, Pierre Kelsen et Ismael Ruiz ainsi que des secrétaires centraux Frédéric Krier et Danièle Nieves.

Les discussions ont notamment porté sur l'offre en transports publics pour accéder au site Belval et pour assurer la facilité des déplacements entre les deux futurs sites de l'Université, Belval et Luxembourg-Kirchberg (où sera installée la Faculté de droit, d'économie et de finance). Les délégués ont développé les problèmes existants au niveau des connexions de trains et de bus, notamment en raison des retards fréquents, et ont soulevé la nécessité de prévoir davantage de lignes directes pour Belval, alors que la ligne de train directe entre Thionville et Belval vient d'être supprimée.

Le ministre a expliqué que ces problèmes sont liés à la phase de transition actuelle et que la situation s'améliorera largement dans les années à venir, quand tous les projets de l'actuel gouvernement seront réalisés (installation du tram à Luxembourg-Ville, ouverture de la gare au Kirchberg-Pont rouge, augmentation des fréquences, création de trois nouveaux Park&Ride...). Il y aurait cependant un retard d'environ 15 ans à combler. Il a par ailleurs confirmé que quatre lignes régionales de bus seront mises en place pour septembre, qui feront

le trajet vers Belval depuis Arlon, Thionville, Perl et Trier.

Le SEW/OGBL a par ailleurs mis en avant le besoin d'étendre le M-Pass (qui est en partie subventionné par l'Université pour les salariés qui font le choix d'y recourir suite à un accord entre l'OGBL et le rectorat) aux régions frontalières. Le ministre a confirmé que des discussions y relatives ont lieu avec les prestataires et les décideurs politiques des pays voisins. Après la France, une offre combinée avec le M-Pass sera introduite pour les frontaliers belges à l'automne 2015.

Un autre point a concerné l'accès et le prix des places de parking sur le site Belval. Le fait que les salariés doivent désormais prendre en charge le prix du parking constitue une perte réelle de salaire par rapport à la situation antérieure. Le ministre a expliqué qu'il s'agissait d'une politique du gouvernement qui est appliquée à l'ensemble des sites dont l'État est propriétaire. Les tarifs demandés aux salariés de l'Université seraient identiques à ceux que paient les personnels de l'État. Le ministère est cependant prêt à assister l'Université pour établir un plan de mobilité qui réglerait par exemple les priorités au niveau de l'attribution de places de parking.

Le SEW/OGBL et le ministre ont convenu en fin de réunion de prévoir à la rentrée une réunion d'information pour l'ensemble des personnels de l'Université, mais également des centres de recherche concernés afin d'informer de tout ce qui a trait à la mobilité et à l'accessibilité sur le site Belval.



Die Pensionierten und die Europäische Union

Der Sektor der Pensionierten des Landesverbandes und die Pensioniertenabteilung des OGBL hatten am 8. Juni 2015 eine Konferenz im Casino Syndical in Bonnevoie organisiert, und zwar über die Herausforderungen mit denen die Pensionierten in der Europäischen Union konfrontiert sind.

Gastredner waren Robert Racké, Präsident der europäischen Dachorganisation der Gewerkschaften der Pensionierten (FERPA), der über ihre Aktivitäten im Interesse der Pensionierten in Europa berichtete, Jean-Claude Reding, Präsident der Arbeitnehmerkammer, der zu aktuellen europapolitischen Themen Stellung nahm und Guy Greivelding, Präsident der ETF-Sektion Eisenbahner,

der auf die Gefahren der europäischen Liberalisierungspolitik für die öffentlichen Dienstleistungen einging.

Diese Konferenz bot eine vorzügliche Gelegenheit, um die berechtigten Anliegen und Forderungen aller pensionierten Kolleginnen und Kollegen, im Vorfeld der luxemburgischen EU-Präsidentschaft, nach innen und nach außen hin zu artikulieren. Dies ist wichtig, denn seit Jahren sehen wir uns auf europäischer und auf nationaler Ebene mit einer neoliberalen Politik konfrontiert, die unsere hart erkämpften sozialen Errungenschaften immer wieder in Frage stellt. Die beabsichtigten Freihandelsabkommen TTIP, CETA und TISA verstärken diese Tendenz.



Henri Kremer
Präsident der OGBL-
Pensioniertenabteilung



„Junge Menschen haben einen festen Platz in der Gewerkschaft“

5 Fragen an César Dinis, neuer Präsident der OGBL-Jugend



Aktuell: César, du bist seit Anfang dieses Jahres neuer Präsident der OGBL-Jugend. Wieso ist es wichtig, dass junge Menschen sich in der Gewerkschaft engagieren?

César Dinis: Um unsere Rechte zu erhalten. Generationen vor uns haben für die Rechte der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer gestritten und gekämpft, wie für die 40-Stunden-Woche, den bezahlten Urlaub, die Kranken- und Arbeitslosenversicherung, den Kollektivvertrag usw. Heute kämpft die junge Generation, um all die sozialen Errungenschaften zu behalten. Gewerkschaften sind ein wichtiger Teil des Kampfes gegen Sozialabbau. Auch dem Druck der Unternehmer wäre jeder einzelne Arbeiter ohne Gewerkschaft hilflos ausgesetzt. Um gerade junge Menschen an gewerkschaftliche Themen heranzuführen, ist es wichtig, dass sie ihren festen Platz in der Gewerkschaft haben.

Aktuell: Wo liegen die Prioritäten für das neue Komitee?

CD: Die Bewahrung unserer Rechte und gute Arbeitsbedingungen sind uns wichtig. Auszubildende und junge Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer sind immer wieder mit Herausforderungen und Problemen konfrontiert. Aktuell beschäftigen wir uns mit der Jugendgarantie und den außerschulischen Praktika, wo wir eine ganze Reihe von passenden Maßnahmen und Qualitätsdienstleistungen fordern.

Aktuell: Wie genau sieht die Arbeit der OGBL-Jugend aus?

CD: Ich fand es spannend und interessant, in der gewerkschaftlichen Jugendarbeit unterschiedliche Themen zu diskutieren. Wenn wir uns treffen, ist es immer in einer lockeren Atmosphäre. Wir diskutieren die Probleme und finden immer eine Einigung ohne Streit (lacht).

Aktuell: Welchen Rat gibst du jungen Menschen mit auf den Weg, die mit der Schule fertig sind?

CD: Sich zu informieren und beraten zu lassen. Sie können sich immer an uns wenden, wir beißen nicht. Und junge Menschen sollen beim OGBL Mitglied werden, denn heute weiß man nicht was morgen sein wird.

Aktuell: Gibt es bei euch noch freie Plätze, um am Gewerkschaftsleben aktiv mitzuwirken?

CD: Bei uns steht die Tür immer offen. Jeder der Interesse hat kann sich melden. Wir freuen uns über jede aktive Beteiligung. Aber auch in den lokalen Sektionen ist es interessant und wir brauchen junge Mitglieder. Denn die Jugend von heute sind die Gewerkschaftsvertreter von morgen.

Wer gerne an einem Treffen der OGBL-Jugend teilnehmen möchte, kann sich unter jeunes@ogbl.lu melden, uns telefonisch unter 54 05 45 404 erreichen oder unsere Facebookseite besuchen <https://www.facebook.com/OGBLJeunes>



Luc Kalmes
Vize-Präsident
der OGBL-Jugend

Strukturierter Dialog

Mach Dich bemerkbar!

Am 15. Juni wurde ein Gedankenaustausch zwischen den Mitgliedsorganisationen der CGJL und Abgeordneten organisiert. Es ging bei den Diskussionen um gemeinsame Schlüsse, die aus der Jugendkonferenz vom 23.-26. März 2015 in Riga gezogen wurden:

1. Eine Kultur der Mitsprache in der Schule schaffen
2. Die Jugendlichen in die politische Entscheidungsfindung miteinbeziehen
3. Den Einsatz der PolitikerInnen zugunsten der Jugendlichen verbessern
4. Die Rolle der sozio-educativen Arbeit verstärken,

und zwar in Richtung politischer Selbstständigkeit aller Jugendlichen

5. Möglichkeiten schaffen, damit die Jugendlichen sich besser in die Politik einbringen können
6. Die lokale und direkte Demokratie entwickeln
7. Synergien und Zusammenarbeit der unterschiedlichen Akteure verstärken

Diese Empfehlungen bezüglich der politischen Teilnahme von Jugendlichen wurden während der politischen Debatte in der Abgeordnetenkammer in den Vordergrund gestellt. Die OGBL-Jugend wurde bei der



Debatte vertreten von ihrem Vizepräsidenten Luc Kalmes. Für ihn gelten sämtliche Initiativen, so unbedeutend sie auch sein mögen. Er bedauert, dass eine große Mehrheit der Wähler sich beim Referendum gegen das Wahlrecht ab 16 Jahren ausgesprochen haben. „Es ist überaus wichtig, dass wir eine solidarische Gesellschaft aufbauen. So handelt es sich bei der Teilnahme nicht um einen Luxus, aber vielmehr um ein Grundrecht“, unterstreicht Luc Kalmes.

Die politische Teilnahme und Ausbildung standen im Zentrum der Diskussionen. Die Jugendvertreter und die politischen Verantwortlichen haben sich dafür ausgesprochen die politische Ausbildung zu verstärken und stimmten darin überein, die staatsbürgerliche Erziehung in sämtliche Niveaus der Schulausbildung einzubeziehen. Es müssen transparente, dauerhafte und gemeinsame Strukturen geschaffen werden, indem eine finanzielle Unterstützung gewährleistet wird. Die nationalen Behörden müssen die volle Teilnahme der Jugendorganisationen und der Jugendlichen selbst an den Entscheidungsprozessen im Bereich der Jugendpolitik garantieren. Im Vergleich zu andern Ländern bestätigt die OGBL-Jugend, dass es in Luxemburg eine Vielzahl an Projekten und Strukturen gibt, die die Teilnahme der Jugend fördern und ihre Integration unterstützen. „Jedoch bleibt die Förderung zur Teilnahme und die verantwortungsvolle Staatsbürgerschaft eine der größten politischen Herausforderungen, die es noch stärker zu fördern und zu unterstützen gilt.“

Im Rahmen der luxemburgischen Präsidentschaft wird die vierte Runde des strukturierten Dialogs abgeschlossen werden. Diese letzte Etappe wird der Formulierung von konkreten Empfehlungen für Europa bezüglich des „Youth Empowerment“, und dies im Hinblick auf die europäische Jugendkonferenz, die Mitte September 2015

vorgesehen ist. Weiterhin ging es um die Verfassung einer Resolution zur Verselbstständigung der Jugendlichen, mit dem Hauptziel einer politischen Teilnahme (Ende 2015). All diese Texte werden dem Europaparlament vorgelegt, und müssen Teil des Zyklus und der Entschlussfassung der Mitgliedstaaten sein.

Betreff strukturierten Dialog...

Es geht darum, die Jugendlichen zu Wort kommen zu lassen, damit sie die Möglichkeit haben, ihre Meinung zu äußern und Vorschläge zu unterbreiten, um ihre Situation in Europa und in Luxemburg zu verbessern. Die Länder, die der EU vorstehen, bestimmen ein Schlüsselthema für eine festgelegte Zeitspanne von 18 Monaten. Während dieser 18 Monate werden drei Umfragen durchgeführt, demnach eine Umfrage alle sechs Monate. Bei jeder dieser Umfragen wird ein Nebenthema ausgewählt und an die nationalen Arbeitsgruppen aller Mitgliedstaaten geschickt. In Luxemburg wird die nationale Arbeitsgruppe zusammengestellt vom Familien- und Integrationsministerium, in dessen Kompetenzbereich sich auch die Jugend befindet, vom Service National de la Jeunesse (SNJ), vom Centre National Informations Jeunes (CIJ), von der Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg (CGJL) und vom Jugendparlament. Auf Anfrage der Präsidentschaft hin beschließt diese Arbeitsgruppe, welche Vorgehensweise angewandt wird und befragt die Jugendlichen Luxemburgs, entweder mit Hilfe von Fragebögen, von Rundtischgesprächen oder von Interviews usw. Prinzipiell kann jede(r) Jugendliche seine/ihre Meinung äußern und Vorschläge einbringen, um die Situation der Jugendlichen in Europa und in Luxemburg zu verbessern. Die Ergebnisse dieser Meinungsumfragen werden in einem Bericht zusammengefasst, der an die Europäische Kommission geschickt wird. Die Gesamtheit der Vorschläge aus anderen Ländern wird dort vorgestellt, während einer europäischen Konferenz diskutiert und nehmen Einfluss bezüglich der Resolutionen, die von der Kommission vorgeschlagen werden.

https://europa.eu/youth/structured-dialogue/141/national/1_fr





Christian SIMON-LACROIX

Secrétaire central
responsable pour les
frontaliers français

Entrevue avec le ministère du Développement durable et des Infrastructures

Réorganisation de la ligne 300 vers le Luxembourg

Le 1^{er} juillet 2015, Christian Simon-Lacroix, responsable des frontaliers français a rencontré Alex Kies et Sergio Prado du ministère pour évoquer les problèmes posés par la réorganisation des lignes de bus 300 vers le Luxembourg, suite aux travaux pour le projet «Royal Hamilius» qui impactent les horaires et le trajet des lignes de bus du Luxembourg et également les liaisons transfrontalières.

Alertés par de nombreux frontaliers, l'OGBL a évoqué les problèmes rencontrés par certains des quelque 5000 usagers de la ligne de bus 300 depuis le 1^{er} juin 2015, lorsque le nombre de bus – en direction de la gare – a été réduit de manière importante avec la création d'un nouvel axe Thionville/plateau du Kirchberg. Si les usagers qui vont en direction du plateau du Kirchberg ont été ravis par cette réorganisation et cette liaison directe qui leur permet de gagner entre 15 et 30 minutes par jour, au contraire, les usagers qui se rendent ou passent par la gare de Luxembourg-ville pour aller au centre ville ont eu la mauvaise surprise de constater une nette diminution du nombre de bus (avant le 1^{er} juin, il y avait 112 allers ou retours, contre 45 allers ou retours vers la gare et 101 allers ou retours vers le quartier du Kirchberg après la réorganisation des horaires). Par conséquent, les usagers à destination de la gare n'avaient plus qu'une liaison toutes les 30 minutes voire par heure selon les horaires, ce qui entraînaient des allongements de temps de trajet parfois importants (jusqu'à 45 minutes supplémentaires, voire plus d'une heure le soir). Bien évidemment, la modification des horaires et de la fréquence des liaisons a perturbé certains frontaliers ou frontalières dans l'organisation et la conciliation entre la vie de famille (garde et scolarité des enfants) et la vie professionnelle. Ce qui a d'ailleurs poussé certains ou certaines à changer de mode de transport (train ou voiture principalement).

Au contraire, trouvant une réponse à une demande déjà ancienne, les usagers en partance vers le plateau du Kirchberg bénéficient de liaisons directes et beaucoup plus régulières et sont donc globalement satisfaits.

Au total, malgré le fait qu'il y ait eu une augmentation des

rotations de bus (38 liaisons supplémentaires), certains usagers et notamment ceux vers la gare et/ou vers la Cloche d'or ont vu leur temps de transport considérablement augmenté.

Suite aux réclamations reçues de la part des usagers (quelque 35 demandes ont été recueillies par la centrale de mobilité), depuis le 15 juin, les liaisons vers la gare ont été renforcées avec trois courses supplémentaires dans la tranche horaire 5h25 à 8h49 et le soir de 16h15 à 19h15 avec également l'utilisation de bus à double étage.

D'autre part, le ministère nous a informé qu'il y aurait une nouvelle liaison qui serait créée après la rentrée (quatre bus ont été commandés) pour desservir la Cloche d'or (Howald / Gasperich / Leudelange) avec liaison directe avec la gare de Luxembourg-ville.

Alex Kies a expliqué que d'un point de vue global, les travaux au Centre Hamilius ont perturbé l'ensemble des lignes de bus puisqu'il fallait passer au niveau de la gare d'une rotation de 300 bus par heure à 60 bus par heure (pendant les heures de pointe). Sergio Prado regrette que certains usagers vers la gare ne prennent pas plus la liaison vers le Kirchberg car il suffit d'utiliser la ligne 16 ou un eurobus pour aller à la gare. Les tests routiers montrent qu'il faut 10 à 15 minutes pour aller du plateau du Kirchberg à la gare. Les habitudes ancrées depuis longue date sont parfois difficiles à changer.

Evoquant également, le problème de capacité (et de saturation) du parking au complexe Elange-cinéma, Alex Kies a indiqué qu'il y avait peut-être d'autres pistes complémentaires à l'étude sur le secteur de Thionville de la part de ses homologues en France. Pour l'instant, il n'y a pas de problèmes particuliers, mais ce sujet pourra redevenir d'actualité après la rentrée quand les conditions météo vont se dégrader à nouveau.

Alex Kies a évoqué également le développement d'une liaison entre Thionville et Belval qui est à l'étude.

Les usagers ont été entendus et après avoir examiné les statistiques de fréquentation, il y a maintenant plus de liaisons aux heures de pointe pour ceux qui se rendent à la gare de Luxembourg. L'OGBL qui avait également contacté la Centrale de mobilité luxembourgeoise et le SMITU en France continuera à suivre ce dossier avec attention.



Conférences à Algrange, Thionville et Mont-Saint-Martin

Le droit du travail luxembourgeois



En mars et juin 2015, l'OGBL a organisé avec le soutien des sections françaises concernées de l'OGBL (à Algrange, Thionville et dernièrement à Mont-Saint-Martin) trois conférences qui ont abordé certains thèmes du droit du travail luxembourgeois.

Ces réunions d'information sur le droit du travail avaient pour but de permettre aux frontaliers français de bien comprendre et de mieux réagir en tant que salarié face aux spécificités du Code du Travail et de la jurisprudence en la matière au Luxembourg. Intervenient, lors de ces réunions, deux avocates spécialisées dans le contentieux en droit du travail. La conférence a traité de sujets comme les dispositions légales du Code du travail en matière de maladie, la modification contractuelle, l'avertissement et les procédures de résiliation

de contrat (démission, licenciement et résiliation d'un commun accord) et leurs conséquences.

La première qui s'est déroulée à Algrange a été suivie par plus de 90 personnes, la deuxième a eu lieu à Thionville et la dernière, organisée par l'OGBL et le comité des frontaliers français Mont-Saint-Martin, ont rencontré un vif intérêt de la part des salariés présents et de nombreuses questions ont été posées et échanges constructifs ont eu lieu.

L'OGBL remercie les sections de Thionville, de Volmerange et le comité de Mont-Saint-Martin pour leur engagement et leur soutien.





OGBL et section de Volmerange-les-Mines

3^e édition du salon spécialement dédié aux frontaliers français

Cette année l'OGBL et la section de Volmerange-les-Mines, avec le soutien de la mairie d'Algrange, organisera la troisième édition de son salon des Frontaliers français sur les thèmes de la «Sécurité Sociale», du «Travail» et de la «Mobilité».

L'événement aura lieu le vendredi 9 octobre 2015, de 10h00 à 18h00 à l'espace Nelson-Mandela, Place F. Mitterrand, Algrange

A cette occasion, les frontaliers français pourront obtenir toutes les informations et poser directement toutes leurs questions aux administrations et professionnels compétents en terme de droit du travail, de droit social et de mobilité. Le salon accueillera en effet la majeure partie des institutions et organismes français et luxembourgeois compétents en matière de mobilité, de transport, de maladie, d'allocations familiales, d'accident du travail, de retraite, de reclassement professionnel, de chômage/emploi, de fiscalité etc.

Les nombreux organismes présents lors de ce salon seront à la disposition des frontaliers en continu sur toute la journée pour répondre à leurs questions sur le droit social, le droit du travail, la fiscalité et pour aborder les questions de mobilité. Parallèlement l'OGBL envisage d'organiser des débats sur des thèmes économiques et sociaux dans un contexte transfrontalier.

D'autre part, l'OGBL qui organise cette manifestation, disposera également d'un stand sur place pour accueillir les visiteurs et apporter son expertise en droit du travail et sur toutes les problématiques afférentes.

L'entrée sera libre et un grand parking gratuit se trouve à proximité.



Fiscalité des travailleurs frontaliers belges

Tout n'est pas résolu, mais on y voit un peu plus clair

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux travailleurs frontaliers belges¹ ont eu la mauvaise surprise de recevoir dernièrement des courriers de l'administration fiscale belge leur demandant de justifier leur présence physique, sur le sol grand-ducal, pour l'exécution de leur contrat de travail.

Les deux ministres des finances de la Belgique et du Luxembourg ont signé un accord le 16 mars dernier et le SPF Finance vient de publier cet accord et ses modalités d'application.

¹ en 2014, 2584 travailleurs frontaliers belges ont dû se justifier auprès du fisc belge quant à leur présence physique sur le sol luxembourgeois pour l'exécution de leur travail

Voici un aperçu de ses conséquences:

Règle de tolérance de 24 jours

Contrairement aux années antérieures, où chaque jour travaillé hors du sol luxembourgeois devait être imposé par le fisc belge, l'accord conclu entre la Belgique et le Luxembourg prévoit qu'à partir de l'année d'imposition 2015, une tolérance de 24 jours sera prise en considération. Cela entraîne donc que chaque frontalier devant effectué des missions hors du Luxembourg, continuera à payer l'entièreté de ses impôts, sur le salaire, au fisc luxembourgeois à condition qu'il ne dépasse pas 24 jours de travail hors du territoire luxembourgeois (à partir du 25^e jour, les 25 jours passés hors du Luxem-

bourg deviennent donc imposables en Belgique).

Les congés (de maladie, parental ou de récréation) ne sont pas pris en compte pour apprécier si le seuil des 24 jours peut être atteint.

Par contre, il faut donc bien noter que le télétravail va être retenu pour ce seuil de 24 jours. Le télétravail étant considéré par le fisc comme du travail hors du territoire luxembourgeois comme toutes autres missions «étran-gères» effectuées par le salarié.

Charge de la preuve

En matière fiscale, le contribuable supporte la charge de la preuve. Ceci implique que c'est au frontalier à justifier s'il a bien presté ou non son travail physiquement sur le sol du Grand-Duché.

On connaît malheureusement l'acharnement de certains fonctionnaires du fisc belge qui demandaient des preuves et des preuves sans jamais accepter celles-ci, remettant sans cesse en doute l'honnêteté de certains frontaliers.

L'OGBL a sollicité à maintes reprises les politiques des deux côtés de la frontière afin que ne cesse ce harcèlement «fiscal» envers les travailleurs frontaliers.

Un Vade-mecum vient d'être publié fin juin par le SPF Finances (voir son site internet Fisconetplus) et tend à expliquer quel type de preuves sera demandé aux contribuables frontaliers:

Définition de l'activité du travailleur frontalier:

Trois gradations sont reprises dans ce mémento quant à l'activité du salarié:

1. Les salariés qui exercent une activité pour laquelle la présence sur le lieu de travail est indispensable, par exemple: la caissière d'un magasin, l'infirmier dans un hôpital, l'ouvrier d'usine, ...

Pour ces salariés «sédentaires», il suffira de présenter le contrat de travail (ou une attestation patronale) dans lequel sera clairement mentionné les fonctions exercées et l'endroit d'exécution.

2. Les salariés qui exercent une activité dont la présence sur un lieu de travail fixe n'est pas exigée, par exemple: le représentant de commerce, le technicien itinérant, le chauffeur routier (s'il n'est pas chauffeur inter), ...

3. Les salariés qui exercent une activité pour laquelle le travail peut être exécuté sur le lieu de travail fixe, mais peut aussi nécessiter de travailler en déplacement. Exemples: l'ouvrier de chantier, le conseiller, le comptable, le salarié d'une multinationale, ...

De manière générale, pour ces salariés «itinérants» ou «semi itinérants» repris en 2 et 3, le contrat de travail ne suffira pas comme preuve. Ces personnes doivent pouvoir fournir annuellement une preuve de leur présence physique sur le territoire luxembourgeois. Voici quelques preuves reprises dans le Vade-mecum: kilomé-trage véhicule, factures GSM, documents des endroits de chantiers, comptes rendus de réunions, factures de téléphonie mobile (roaming), pointage nominatif, listes de présence à des réunions, preuves d'achats divers au Luxembourg dont notamment le carburant, tickets de parking, ...

On se rend compte que tout n'est pas réglé quant à la charge de la preuve. Les frontaliers vont devoir continuer à emmagasiner toute une série de documents prouvant leur présence physique au Luxembourg. L'OGBL déplore ce manque de clarté dans cette élaboration de la charge de la preuve. Car, au vu des expériences passées, il est certain qu'un fonctionnaire zélé pourra toujours continuer à s'acharner sur un contribuable jusqu'à devoir, pour le frontalier, se retrouver devant la justice pour faire valoir ses droits.

L'OGBL va donc continuer à interpeller les responsables politiques afin de mettre un terme à cette chasse aux sorcières. Chaque frontalier doit pouvoir effectuer son travail sereinement sans se sentir «coupable» d'avoir accepté du travail hors de son pays de résidence.



Jacques DELACOLLETTE
Secrétaire central
responsable pour les
frontaliers belges



Comité exécutif de la CES

Le paquet «Mieux légiférer»: un démantèlement de l'acquis social communautaire

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'est tenu les 17 et 18 juin à Bruxelles. Il fut marqué par l'adoption d'une déclaration sur le programme «Mieux légiférer» de la Commission européenne, publiée le 19 mai dernier. La Commission européenne y présente son paquet de réformes en vue d'améliorer, de simplifier et d'alléger les contraintes qui pèsent sur la réglementation européenne.

Dans sa déclaration, la CES soutient cet objectif de bonne réglementation de l'Union européenne, qui se doit d'être plus simple d'application, éviter les lourdeurs et coûts superflus tout en assurant une protection élevée des travailleurs.

Néanmoins pour la CES, le paquet «Mieux légiférer» dévie en réalité de son objectif initial, et mène à une dérégulation de la législation européenne, et en particulier de l'acquis social communautaire, entraînant de graves conséquences pour la protection des travailleurs et de leurs droits. La Commission présente toute législation comme un obstacle à la croissance, à la compétitivité ainsi que pour les petites et moyennes entreprises, plaçant les besoins de celles-ci au-dessus de ceux des travailleurs ou encore de l'environnement.

Autre fait alarmant, la Commission européenne s'attaque également au nom d'une «Meilleure réglementation», au fardeau réglementaire que représente à

ses yeux le droit des États-membres de maintenir ou de prévoir des normes et des droits allant au-delà des exigences minimales imposées par la réglementation européenne. Les États-membres allant au-delà de ces exigences minimales lorsqu'ils transposent une directive en droit national, sont désormais accusés de «sur-réglementer». La CES condamne cette pratique de la Commission qui désire faire du minimum (européen) le maximum (national), et qui représente une violation des traités.

La CES insiste afin que la Commission respecte l'autonomie des partenaires sociaux et leur rôle de législateur, comme précisé dans les traités. Elle s'oppose au prétendu droit de la Commission de décider, au nom d'une meilleure réglementation, de retirer et de ne pas transposer en directives des accords négociés par les partenaires sociaux, comme cela fut le cas pour l'accord-cadre européen sur la protection de la santé et de la sécurité au travail dans le secteur de la coiffure.

Le Luxembourg était représenté au Comité exécutif de la CES par André Roeltgen, président de l'OGBL, Véronique Eischen, membre du bureau exécutif de l'OGBL, Jean-Claude Reding, conseiller de l'OGBL, et le LCGB par Lena Batal, chargée de mission du Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB Asbl.



EGB-Exekutive



Das Paket „Bessere Rechtssetzung“: Ein Abbau der sozialen Errungenschaften

Die Exekutive des Europäischen Gewerkschaftsbundes (EGB) traf sich am 17. und 18. Juni in Brüssel. Das Treffen war gekennzeichnet durch eine Deklaration zum Programm „Bessere Rechtssetzung“ der Europäischen Kommission, das am vergangenen 19. Mai veröffentlicht wurde. Damit präsentiert die Europäische Kommission ihr Reformpaket zur Verbesserung, zur Vereinfachung und zur Erleichterung der Zwänge, unter denen die europäische Reglementierung leidet.

In ihrer Deklaration unterstützt der EGB dieses Ziel einer guten Reglementierung der Europäischen Union, die einfach in ihrer Anwendung sein muss, die Schwerfälligkeit und unnütze Kosten vermeiden muss, während sie einen guten Schutz für die ArbeitnehmerInnen gewährleistet.

Nichtsdestotrotz, so die Meinung des EGB, ist das Paket „Bessere Rechtssetzung“ von seinem ursprünglichen Weg abgekommen, und führt zu einer Deregulierung der europäischen Gesetzgebung und vor allem der gemeinschaftlichen sozialen Errungenschaften, indem es zu schlimmen Konsequenzen führt, wenn es um den Schutz der ArbeitnehmerInnen und ihrer Rechte geht. Die Kommission betrachtet jegliche Gesetzgebung als Hindernis für Wachstum, für Wettbewerbsfähigkeit (Kompetitivität) sowie für die kleinen und mittleren Betriebe, wobei die Bedürfnisse letzterer über die der ArbeitnehmerInnen oder auch noch über die der Umwelt gestellt werden.

Eine weitere alarmierende Tatsache ist, dass die Europäische Kommission im Namen einer „Besseren

Reglementierung“ sich gegen die nach ihr sogenannte reglementarische Belastung wendet, und zwar dass die Mitgliedstaaten Normen und Rechte, die über die minimalen europäischen Forderungen hinausgehen, beibehalten dürfen. Die Staaten die über die Minimalforderungen hinausgehen, wenn sie eine Richtlinie in die nationale Gesetzgebung übernehmen, werden in Zukunft der „Überreglementierung“ beschuldigt. Der EGB kritisiert diese Vorgehensweise der Kommission, die aus dem (europäischen) Minimum ein (nationales) Maximum machen will, und die einer Verletzung der Verträge gleichkommt.

Der EGB besteht darauf, dass die Kommission die Unabhängigkeit der Sozialpartner und ihre gesetzgebende Funktion anerkennt, so wie es in den Verträgen festgehalten ist. Sie widersetzt sich dem angeblichen Recht der Kommission, im Namen einer besseren Reglementierung zu entscheiden, Direktiven zurückzuziehen und nicht umzusetzen obwohl sie von den Sozialpartnern ausgehandelt wurden, so wie dies der Fall war bei dem europäischen Kaderabkommen zum Schutz der Gesundheit und der Sicherheit am Arbeitsplatz im Friseursektor.

Luxemburg war bei der Exekutive des EGB vertreten durch André Roeltgen, OGBL-Präsident, durch Véronique Eischen, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands des OGBL, und durch Jean-Claude Reding, OGBL-Berater. Der LCGB war vertreten durch Lena Batal, Missionsbeauftragte im gemeinsamen Sekretariat von OGBL und LCGB Asbl.

Conseil ministériel de l'OCDE

Les faits sont têtus: les politiques économiques et sociales pour lutter contre la crise ont échoué. Il faut changer de cap!

Le Conseil ministériel de l'OCDE s'est réuni les 3 et 4 juin 2015. Dans sa déclaration au Conseil, le comité syndical consultatif de l'OCDE souligne que les pays de l'OCDE et au-delà restent confrontés à une crise économique (l'économie mondiale ne parvient pas à se remettre de la crise de 2008), une crise sociale (le creusement des inégalités se poursuit sans relâche, le chômage reste à des niveaux record) et à une crise environnementale (le changement climatique n'est pas enrayeré, la transition vers une économie pauvre en carbone n'avance guère).

Le mouvement syndical constate que la productivité augmente plus rapidement que les salaires réels. Les bénéfices croissent, mais contrairement aux promesses ou aux prédictions, les investissements ne suivent pas et puis surtout, s'il y a une augmentation des revenus, elle est captée par 1% des plus riches.

Les politiques économiques mises en œuvre depuis 2010 n'ont manifestement pas fonctionné et cela plus particulièrement dans la zone euro, plombée par la politique d'austérité et les réformes structurelles menées au détriment des droits sociaux individuels et collectifs des salariés. D'ailleurs, des études de l'OCDE montrent clairement les effets négatifs de ces politiques, mais les responsables politiques s'obstinent à refuser d'en tirer les leçons qui s'imposent:

- revaloriser les revenus faibles et intermédiaires afin de stimuler la demande et le pouvoir d'achat
- renforcer la négociation collective et soutenir la syndicalisation qui est à l'évidence un important levier pour éviter le creusement des inégalités de revenu
- investir dans les infrastructures publiques pour créer de l'emploi et améliorer la capacité productive à long terme en favorisant la transition vers une économie à faible émission de carbone, capable de générer des emplois verts et décents
- réduire l'emploi précaire en abandonnant les mesures de dérégulation du marché du travail et en créant de nouveaux droits pour faire émerger un marché du travail inclusif à l'opposé de la politique d'exclusion discriminatoire et destructrice en matière de cohésion sociale résultant des réformes structurelles négatives toujours en vogue

L'OGBL soutient l'approche du comité syndical consultatif de l'OCDE et a invité le gouvernement luxembourgeois à soutenir ses propositions au sein de l'OCDE.

TTIP: le 8 juillet, le Parlement européen a tranché sur le sort de l'Europe



Début juin de cette année, le Parlement européen était censé se prononcer sur la résolution ayant trait à l'accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis. Le but déclaré de cette résolution étant de fournir – via le Parlement – des directives claires à la Commission européenne quant aux négociations futures à mener avec les États-Unis.

Or, le vote fut reporté en dernière minute. Une des raisons en fut sûrement l'absence de consensus sur les questions cruciales au sein même des différents partis. En outre, non moins de 116 (!) propositions d'amendements étaient sur la table.

Le mercredi 8 juillet, la proposition de résolution était une nouvelle fois soumise au débat et au vote par les membres du Parlement européen. Il y allait de thèmes vitaux, touchant de près au développement de notre démocratie et de notre modèle social, ainsi qu'aux normes régissant notre environnement, notre santé et notre protection en tant que consommateur.

Tout d'abord, en point de mire, la question sur la protection des investisseurs: les entreprises vont-elles pouvoir jouir du droit d'attaquer en justice (devant des tribunaux d'arbitrage privés (!)) et de réclamer des États – qui les auraient entravé dans l'exercice de leurs activités commerciales (sur la base de normes sociales ou environnementales édictées par les États en question) – des millions, voire des milliards en guise de dédommagement!? Autre question non moins importante: les différents États membres auront-ils encore la moindre possibilité d'adopter des lois dans l'intérêt de la collectivité, ou bien leur pouvoir décisionnel basculera-t-il du côté des négociateurs UE/États-Unis?

Le président du Parlement européen a essayé de rendre le texte plus clair sur ces points, en soumettant un texte de compromis, dans le but de surmonter le blocage actuel. Notons qu'au sein de son parti, les esprits sont très divisés en ce qui concerne les tribunaux d'arbitrage et la protection des investisseurs.

Malheureusement, la proposition de texte issue de la plume de Martin Schulz, qui a été soumise au PE n'est que de la poudre aux yeux. On y retrouve les tribunaux d'arbitrage dans le texte – seulement sous une autre

forme! Quant à la protection des investisseurs, elle ne subira guère de changement. C'est la raison pour laquelle, à l'échelle européenne, des organisations et des syndicats se sont mobilisés contre ce compromis Schulz pour le moins boiteux. Ce d'autant plus qu'il existait une proposition de texte alternative de qualité, issue et soutenue par toute une série d'europarlementaires, un texte qui, lui, défendait des valeurs claires et qui plaçait l'intérêt collectif devant celui des investisseurs (*proposition d'amendement n° 27).

Les organisations signataires regroupées au sein de la plateforme luxembourgeoise **Stop-TTIP** – qui comprend des syndicats dont l'OGBL, des écologistes, des représentants des consommateurs et du Tiers Monde ainsi que des organisations du domaine social et environnemental – avaient lancé un appel à l'adresse des europarlementaires luxembourgeois pour qu'ils se prononcent en défaveur de la proposition alternative Schulz et en faveur de la défense des intérêts d'une démocratie, d'une protection de l'environnement et d'un modèle social digne de ce nom! Lesdites organisations (et syndicats) attendaient des europarlementaires luxembourgeois qu'ils soient tous présents pour voter et pour assumer ainsi leur responsabilité vis-à-vis des citoyens. Malheureusement, tous n'ont pas suivi l'appel de Stop TTIP et le texte a quant à lui bien été approuvé par le Parlement européen.

Au cours des huit derniers mois, pas moins de 483 organisations européennes ont réuni plus de 2,3 millions de signatures contre l'accord TTIP et contre la ratification de l'accord CETA (avec le Canada). Ce qui fait de **Stop TTIP** la plus importante initiative citoyenne qui ait jamais vu le jour!

(*) Amendment 27 reads as follows:

"Ensure that foreign investors are not discriminated against and have equal treatment in their efforts to seek and obtain compensation, without them enjoy greater rights than those granted to national investors; oppose the inclusion of a dispute settlement mechanism between investors and states (ISDS) in TTIP, as there are other options to ensure the protection of investments, including domestic remedies;"

Gespräche in Remich

Die Gewerkschaftler der Großregion beschäftigen sich mit der beruflichen Grundausbildung und Weiterbildung

Am Montag, dem 15. Juni fand das 4. Remich-Treffen statt, das vom interregionalen Gewerkschaftsrat Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz im CEFOS in Remich organisiert wurde.

70 Gewerkschaftler der CGT und der CFDT aus Lothringen, der FGTB aus der Provinz Luxemburg, des DGB aus dem Saarland, der Region Trier und aus der Westpfalz und des OGBL haben sich getroffen, um sich zu informieren und um die beruflichen Grund- und Weiterbildungssysteme in Deutschland, Belgien, Frankreich und Luxemburg zu vergleichen.

Eine besondere Aufmerksamkeit galt den Möglichkeiten und den Mitteln die den Gewerkschaften zur Verfügung

stehen, um bei der Organisation der Ausbildung und der Berufsausbildung mitzureden und um darauf zu achten, dass die Rechte der Auszubildenden respektiert werden.

Die Konferenzteilnehmer hörten Beiträge von Experten aus diesem Gebiet, die aus dem gewerkschaftlichen Umfeld, aus der Berufsorientierung oder aus der Arbeitsverwaltung kommen, und tauschten sich darüber aus.

Die Teilnehmer haben ebenfalls einen Beitrag vom Arbeitsminister Nicolas Schmit gehört, zu dem, was hier auf Ebene der Europapolitik auf dem Spiel steht. Der Minister hat ebenfalls die Prioritäten der Luxemburger Präsidentschaft in der Europäischen Union im kommenden Semester herausgestrichen.

JCR

Entretiens de Remich

Les syndicalistes de la Grande région planchent sur la formation professionnelle initiale et continue

Le lundi 15 juin a eu lieu la 4^e rencontre de Remich organisée par le Conseil syndical interrégional Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat ouest au CEFOS à Remich.

70 syndicalistes de la CGT et de la CFDT de Lorraine, de la FGTB de la Province de Luxembourg, du DGB de la Sarre, de la région de Trèves et du Palatinat ouest et de l'OGBL du Luxembourg se sont réunis pour s'informer et comparer les systèmes de formation professionnelle initiale et continue en Allemagne, en Belgique, en France et au Luxembourg.

Une attention particulière a été apportée aux possibilités et moyens que les syndicats ont pour intervenir dans l'organisation de la formation, dans l'organisation

de l'apprentissage et dans le contrôle du respect des droits des apprentis.

La conférence a écouté et discuté les contributions d'experts en la matière issus du mouvement syndical ou encore de l'orientation professionnelle et de l'administration de l'emploi.

Les participants ont également écouté une contribution du Ministre du travail Nicolas Schmit sur les enjeux du sujet dans le cadre de la politique européenne. Le Ministre a également mis en avant les priorités de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne dans le semestre à venir.

JCR

Conférence régionale de la CGT Lorraine

La réforme territoriale en France et la politique européenne au centre des travaux

Les 10 et 11 juin a eu lieu à Verdun la conférence régionale de la CGT Lorraine.

Outre les rapports d'activités et financiers usuels, les syndicalistes de la CGT se sont surtout penchés sur les conséquences pour le travail syndical de la CGT de la réforme territoriale, qui fusionne les trois régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne en une seule.

La politique européenne était le deuxième sujet au centre des débats. A cet effet la CGT Lorraine avait invité un représentant des CCOO (Confederación Sindical de Comisiones Obreras) de la région des Asturies en Espagne avec laquelle la CGT Lorraine collabore de longue date, notamment dans le secteur de la sidérurgie. Étaient également invités le DGB Sarre et l'OGBL avec lesquels la CGT Lorraine entretient des relations bilatérales et qui font partie, comme la CGT, des structures syndicales transfrontalières, qui existent dans notre grande région européenne. Eugen Roth du DGB

Sarre et Jean-Claude Reding de l'OGBL participaient à la table ronde organisée par la CGT sur le thème de la politique européenne.

L'OGBL était représenté lors de la conférence régionale de la CGT Lorraine par Jean-Claude Reding et Christian Simon-Lacroix.

JCR



Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date *Geburtsdatum*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Femme *Weiblich*

Homme *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur/*Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.*

Un congé de formation a été demandé par mon employeur/*Ein Weiterbildungsurlaub wurde von meinem Arbeitgeber beantragt*

Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/*Meine Funktion in der Personalvertretung*

Délégué effectif

Effectiver Delegierter

Délégué suppléant

Ersatzdelegierter

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit*

Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatique.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 63 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxemburg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.

Calendrier Formations générales

Juillet à octobre 2015 (pour les délégués déjà mandatés avant novembre 2013)

Référence	Titre	Début	Fin	Langue	Lieu
OG 2015 2 002	Recruter de nouveaux membres	01/07/15	01/07/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 1 006	Accueil des nouveaux syndiqués	02/07/15	02/07/15	Française	CEFOS
OG 2015 3 002	Connaître son syndicat	06/07/15	06/07/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 001	Savoir organiser une délégation du personnel	08/07/15	09/07/15	Française	CEFOS
OG 2015 3 003	Être délégué syndical au quotidien	09/07/15	10/07/15	Française	CEFOS
OG 2015 3 006	Le comité mixte	16/09/15	16/09/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 005	Les conventions collectives	17/09/15	17/09/15	Française	CEFOS
OG 2015 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	18/09/15	18/09/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 4 007	Insérer et maintenir dans l'emploi des personnes handicapées	29/09/15	29/09/15	Française	CEFOS
OG 2015 4 008	Négocier un plan de maintien dans l'emploi et un plan social	01/10/15	02/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 007	Le comité d'entreprise européen	05/10/15	05/10/15	Française	CEFOS
OG 2015 6 102	Le contrat de travail 2 (durée, rémunération, congés)	06/10/15	06/10/15	Française	CEFOS
OG 2015 5 007	Comprendre les enjeux d'une délocalisation pour mieux agir	09/10/15	09/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 107	L'organisation du temps de travail	13/10/15	13/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 106	Cas pratiques en matière de droit du travail	16/10/15	16/10/15	Française	CEFOS
OG 2015 5 007	Comprendre les enjeux d'une délocalisation pour mieux agir	16/10/15	16/10/15	Française	CEFOS
OG 2015 6 201	Le régime de la sécurité sociale	19/10/15	20/10/15	Française	CEFOS
OG 2015 6 202	Les pensions au Luxembourg	21/10/15	21/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 302	Je suis frontalier belge et je travaille au Luxembourg	29/10/15	30/10/15	Française	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender

Juli bis Oktober 2015

Referenz	Titel	Anfang	Ende	Sprache	Ort
OG 2015 2 002	Neue Mitglieder werben	01/07/15	01/07/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 002	Seine Gewerkschaft kennen	06/07/15	06/07/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 006	Der gemischte Betriebsrat	16/09/15	16/09/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 004	Arbeitnehmervertretung in den Unternehmen der Privatwirtschaft	18/09/15	18/09/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 4 008	Einen Arbeitserhaltungs- und einen Sozialplan aushandeln	01/10/15	02/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 5 007	Verstehen, was bei einer Standortverlegung auf dem Spiel steht, um besser zu handeln	09/10/15	09/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 107	Organisation der Arbeitszeit	13/10/15	13/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 202	Die Rente in Luxemburg	21/10/15	21/10/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 301	Ich bin deutscher Grenzgänger und ich arbeite in Luxemburg	26/10/15	27/10/15	Deutsch	CEFOS



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

ECONEWS

NEWSLETTER

N°6/2015

10 juillet 2015

RÉFORME FISCALE : NÉCESSITÉ DE DONNÉES TRANSPARENTES ET COMPLÈTES

En vue des débats sur la réforme fiscale globale à venir, le Conseil économique et social (CES) est chargé d'élaborer un avis sur les données existantes en matière de fiscalité directe et indirecte. Afin de rédiger cet avis et de préparer la réforme en connaissance de cause et sur base de données objectives et fiables, un compendium de statistiques fiscales a été mis à sa disposition.

Si les données collectées jusqu'à présent sont certainement correctes, elles peuvent toutefois induire en erreur si la méthodologie n'est pas connue ou précisée.

Ainsi, depuis des années et encore récemment, circulent des affirmations sur un pourcentage élevé de ménages au Luxembourg (autour de 40%) qui ne payerait pas d'impôt tandis qu'un faible pourcentage de ménages en haut de l'échelle des revenus payerait une partie substantielle des impôts.

Déjà faudrait-il connaître les revenus correspondants de ce faible pourcentage de ménages, car si vous payez beaucoup d'impôts, c'est parce que vous disposez de revenus conséquents. Rappelons que le taux d'imposition marginal de l'ordre de 40% n'est pas particulièrement élevé et touche autant les classes moyennes que les très riches.

Pour revenir au pourcentage élevé de ménages ne payant apparemment pas d'impôt, il faut préciser que cette proportion résulte d'un phénomène méthodo-

logique. En effet, on considère dans ces données tous les contribuables, même ceux qui ne travaillent qu'une faible partie de l'année au Luxembourg ou touchent des pensions partielles.

Il est clair que si vous ne bénéficiez d'un revenu que sur une fraction de l'année, votre revenu annuel sera comparativement faible et vous ne devez, le cas échéant, pas payer d'impôts sur ce revenu.

Il convient donc de considérer ces données avec prudence et de **ne pas en conclure que 40% des ménages luxembourgeois ne payeraient pas d'impôt sur le revenu**. D'ailleurs, en classe 1, un contribuable paiera des impôts dès un revenu mensuel imposable inférieur à 1000 euros, soit nettement moins que le SSM et même moins que le RMG.

En outre, il ne faut pas oublier que **tous les ménages au Luxembourg payent également des impôts indirects** (accises et TVA notamment) via leur consommation. De plus, depuis le 1er janvier 2015, toutes les personnes ayant un revenu supérieur au salaire social minimum payent **l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire** de 0,5%.

Ces mesures, ainsi que la non-adaptation des barèmes aux évolutions du coût de la vie, ont d'ailleurs engendré une **baisse du pouvoir d'achat au Luxembourg en 2015** (cf. note de conjoncture n°1/2015 du Statec).

Personne de contact :

M. Sylvain Hoffmann
T. : 27 494 200
sylvain.hoffmann@csl.lu



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200
F +352 27 494 250
www.csl.lu
csl@csl.lu



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

AVIS de la CSL

Modifications concernant le casier judiciaire : des inégalités persistent

Lors de son assemblée plénière du 10 juin 2015, sous la présidence de Jean-Claude Reding, la Chambre des salariés (CSL) a rendu son avis relatif au projet de loi 6820 sur le casier judiciaire.

La loi du 29 mars 2013 relative à l'organisation du casier judiciaire a introduit plusieurs modifications importantes par rapport à la législation et à la pratique antérieures.

Dès les premiers mois d'application de cette loi, la CSL et les syndicats y représentés ont critiqué :

- la suppression du bulletin N°3 et l'extension subséquente des inscriptions dans le bulletin N°2 ;
- le droit de l'employeur d'exiger du candidat salarié un extrait de son casier judiciaire ainsi que
- la situation défavorable des demandeurs d'emploi luxembourgeois munis d'un casier comportant des inscriptions par rapport aux demandeurs d'emploi de nos pays voisins ayant subi les mêmes condamnations mais pouvant néanmoins présenter un bulletin « néant ».

Par la suite de ces critiques, le ministre de la Justice a procédé à une large consultation des acteurs de la société civile.

Le projet de loi no 6820 doit, à en croire son exposé des motifs, refléter le résultat de ces discussions et concertations et tente de trouver un équilibre entre, d'une part, les revendications de la part du public et, d'autre part, les impératifs et les finalités du casier judiciaire.

La CSL, ayant suivi de près l'évolution des travaux autour de ce projet de modification législative, constate avec une certaine satisfaction que le nouveau projet de loi tient, du moins partiellement, compte des remarques et soucis communiqués.

Rétablissement partiel de l'égalité de traitement entre travailleurs résidents et frontaliers

Ainsi la CSL approuve les efforts faits pour rétablir l'égalité de traitement entre travailleurs résidents et travailleurs non-résidents. La réintroduction d'un bulletin no 3 (*que l'employeur pourra demander à un potentiel candidat dans le cadre d'un recrutement sur base d'une demande motivée par rapport aux exigences du poste de travail*) contenant les peines privatives de liberté à l'exclusion notamment de celles de moins de 24 mois assorties d'un sursis, y contribue dans la mesure où ce bulletin se rapproche plus de ce qui existe dans nos pays voisins.

Malheureusement l'égalité de traitement entre travailleurs résidents et non-résidents n'est pas favorisée par la création des nouveaux bulletins no 4 (*correspondant au bulletin no 3 augmenté des interdictions de conduire des 3 dernières années*) et no 5 (*correspondant à un relevé des infractions en rapports avec des mineurs*).

Le bulletin no 4 pourra être demandé par l'employeur au candidat intéressé lorsque la détention d'un permis de conduire valable constitue une condition indispensable pour l'exercice de l'activité professionnelle du salarié et est exigée dans le contrat de travail. Sachant que les régimes des casiers judiciaires dans les pays voisins sont



CP /12/15

1/2
Chambre des salariés
18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. +352 27 494 200
F. +352 27 494 250
www.csl.lu csl@csl.lu



différents de celui du Luxembourg, la CSL craint que l'introduction d'un bulletin no 4 au Luxembourg ne conduise de nouveau à des discriminations entre salariés résidents luxembourgeois et frontaliers.

La CSL redoute aussi qu'avec la consécration écrite dans le contrat de travail de l'exigence pour le salarié de disposer d'un permis de conduire valable, l'employeur va systématiquement demander aux candidats un tel bulletin, même dans les cas où le permis de conduire n'est pas indispensable, et écarter donc ceux ayant fait l'objet d'une interdiction de conduire. Ce risque d'abus potentiel de la part d'employeurs de demander un tel bulletin est d'autant plus fondé qu'il n'existe pas de contrôle.

Un employeur devrait uniquement pouvoir demander un extrait de casier judiciaire sur base d'une disposition légale spécifique

Quant à la possibilité offerte aux employeurs de demander un extrait du casier judiciaire, le projet de loi prévoit de créer deux régimes différents en distinguant

- la phase de recrutement : l'employeur doit motiver sa demande en tenant compte des exigences professionnelles liées au poste de travail et
- la phase de gestion du personnel : l'employeur ne peut demander un extrait de casier judiciaire qu'en vertu d'une loi spéciale.

L'Assemblée plénière de la CSL est d'avis qu'aussi bien dans le cadre du recrutement que de la gestion du personnel l'employeur ne doit pouvoir demander à un salarié la remise d'un extrait du casier judiciaire que lorsque des dispositions légales spécifiques le prévoient.

Au cours de la même réunion de son assemblée plénière, la CSL a avisé un certain nombre d'autres projets de loi, tels

- le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications ;
- le projet de loi portant création d'une école internationale publique à Differdange ;
- le projet de règlement grand-ducal déterminant le champ et les modalités d'application du système bonus-malus de l'assurance accident ;
- le projet de loi n° 6542 portant introduction d'une subvention de loyer et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;
- le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités d'octroi de la subvention de loyer prévue par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

Consultez :

- [L'avis dans son intégralité](#)
- [Synoptique de la situation avant la loi de 2013, la loi de 2013, le projet de loi sous avis](#)

Luxembourg, le 11 juin.2015

communiqué N°12



OGBL-Rentnerabteilung Regionale Düdelingen-Osten

15. Moselfahrt an Bord der „MS Princesse Marie-Astrid“ nach Trier am Mittwoch, dem 7. Oktober 2015

Die Sektion Düdelingen organisiert für die Fahrt nach Grevenmacher zwei Busse.

Abfahrt 9:00 Uhr Parking Friedhof / Abends Rückfahrt

Programm:	10:00 Uhr	Treffpunkt am neuen Quai in Grevenmacher
	10:30 Uhr	Abfahrt mit dem Schiff nach Trier
		Mittagessen an Bord (zwei Gerichte stehen zur Auswahl *)
	14:00-17:00 Uhr	Freier Aufenthalt in Trier (Bus im Preis einbegriffen).
	18:00 Uhr	Rückfahrt zum Schiffsquai, Abfahrt nach Grevenmacher
	19:00 Uhr	Ankunft in Grevenmacher

Unterhaltungsmusik während der Schifffahrt

Kostenbeitrag: **75.- € pro Person**

(im Preis enthalten sind Schifffahrt, Busse nach Grevenmacher und zurück nach Düdelingen, ein Glas Champagner und das Mittagessen).

Eingeladen sind OGBL-Mitglieder mit ihrem Partner (**max. 200 Personen**).

Anmeldung : erfolgt durch Überweisung des Kostenbeitrags auf das Postscheckkonto:
LU31 1111 3024 1970 0000 von Mathias Clemens **bis spätestens 30. September 2015**
mit dem Vermerk „Marie-Astrid-Menü I **oder** Menü II“

Wir hoffen Euch zahlreich bei unserem Ausflug begrüßen zu dürfen!

Claude Benassi, Sekretär

Paul Hübsch, Präsident

*)	Menü I	Menü II
	Fine crème de légumes	Fine crème de légumes
	Bouchée à la reine	Choucroute garnie
	Glace maison	Glace maison

Kontaktperson: Mathias Clemens Tel: 75 92 82



Estejam descansados

Sejam obedientes e submissos, vejam nos vossos chefes de Estado e de Governo a figura de pais extremosos e sábios: ficai descansados e de preferência descansai em total escuridão. É esta a mensagem contínua do presidente da República (PR), de Passos Coelho e seus apaniguados, enquanto o país permanece num beco apertado e lamacento e na União Europeia (UE) os descalabros políticos se agravam a cada hora. Não podemos ficar descansados! Precisamos de conhecer e analisar a realidade. Há que tomar consciência dos medos para mobilizar coragem e força que os derrotem. Dar espaço à distração é permitir que o retrocesso invada o futuro.

A análise contabilístico-aritmética de Cavaco Silva sobre o que se passa na Grécia e na UE e suas implicações em Portugal está ao nível anedótico dos discursos de Américo Tomás. Não é possível imaginar com rigor os impactos de curto, médio e longo prazo que decorrerão da evolução do processo grego, embora seja claro que, no imediato, nessa luta entre Golias e David, muitas das imensas facas que pairam sobre o povo grego cairão sobre si. Mas no corredor das vítimas são os portugueses que se seguem. Os gregos foram sujeitos a uma expiação dos "pecados" ainda mais dolorosa que a que nos vem sendo imposta e isso não evitou o massacre.

Os tão propalados exageros ou radicalismos do governo grego podem sintetizar-se em três pontos: i) paragem com a austeridade porque está universalmente reconhecido que é injusta e demolidora da economia e do desenvolvimento; ii) defesa de condições mínimas de sobrevivência e de dignidade humana; iii) exigência de discussão democrática na UE para se encontrarem caminhos alternativos.

O radicalismo e a loucura que não nos deixam descansados estão nos detentores do poder na UE, que na escolha entre a dignidade dos seres humanos e a garantia de lucros para ínfimas minorias, se colocam do lado do dinheiro; estão na obsessão ideológica que, desde a primeira hora, visa o derrube do Governo grego democraticamente eleito e fazer deste caso um exemplo que trave o exercício de participação democrática. Loucura é o FMI e a UE continuarem a aprisionar a Grécia, Portugal e outros países com dívidas absolutamente impagáveis quando, até nas suas fileiras, já se vai dizendo que no início da "crise" se deviam ter feito reestruturações a sério.

O Governo grego tem dado um contributo extraordinário



Foto: Nuno Ferreira Santos

para a evidência dos bloqueios e perigos que o atual projeto da UE representa para os povos. Tornou-se muito mais claro que o problema não é a Grécia, mas sim o projeto europeu tornado em monstro, onde hoje não há espaço para a democracia; a soberania dos países foi transferida para os mercados; há uma absoluta disfuncionalidade na Zona Euro e esta moeda, tal como está concebida, é um enorme perigo; as instituições funcionam sem princípios e cada vez mais irracionalmente.

Um outro tempo se vai abrir na Europa. São agora mais perceptíveis os obstáculos, e nem a burocracia instalada, mais toda a miserável cedência da social-democracia de serviço ao neoliberalismo impedirão o seu surgimento. O processo por certo será longo, muito trabalhoso e sustentado por alianças diferentes daquelas a que nos habituamos.

Com responsabilidade há que agir. A uma velocidade incrível a estrutura económica do nosso país está a ser entregue a estrangeiros, ao mesmo tempo que os portugueses ficam mais pobres por falta de emprego, de salários e pensões dignos, por usurpação de direitos sociais fundamentais.

O Tribunal de Contas observa que na privatização da EDP e da REN o Governo não tomou medidas que "acautelassem os interesses estratégicos do Estado português" e o Governo assobia para o lado. No caso da EDP, como em outros, a assessoria nesses negócios é prestada ao Estado exatamente pela mesma entidade que assessora os compradores.

Esta semana tivemos o regresso do grande estadista e empreendedor Relvas, devidamente acompanhado pelo manobrador político sem escrúpulos Durão Barroso e por todo um séquito do centrão de interesses, organizados em matilha política para valorizar o superestadista Passos Coelho.

Coloquemo-nos em alerta e mobilizemo-nos para os combater.

Manuel Carvalho da Silva *professeur et ex-secrétaire général de la CGTP (Portugal)*

Die ULC warnt vor voreiligen Schlussfolgerungen bei der Preisentwicklung

Eine am vergangenen Montag vom Wirtschaftsministerium vorgestellte Preisstudie der Firma Nielsen kommt zur Schlussfolgerung, dass in Luxemburg die Waren im Durchschnitt um 0,5 % teurer sind als in den Nachbarländern. Die Studie erfolgt auf der Preisentwicklung vom November 2014 bis Februar 2015, also sowohl vor als auch nach der Mehrwertsteuererhöhung.

Die ULC stellt fest, dass ein Durchschnittswert nur bedingt geeignet ist, eine Aussage über die reelle Preisentwicklung der Waren in Luxemburg zu tätigen.

Der Zeitraum, während dem Studie durchgeführt wurde, war in der Tat sehr eng bemessen, um endgültige Schlussfolgerungen betreffend die Auswirkungen der verschiedenen Mehrwertsteuererhöhungen ziehen zu können. Die ULC warnt deshalb auch vor voreiligen Schlussfolgerungen, da es sich hierbei nur um erste provisorische Hinweise handeln kann.

Befremdlich wirkt auch, dass es nach Aussage des Wirtschaftsministeriums in der gesamten Großregion lediglich 190 Konsumgüter gibt, die in allen vier Ländern identisch sind, das heißt die gleiche Identifikationsnummer in Form eines Bare-Codes tragen. Dies dürfte eine objektiv gültige Aussage zu der Preisentwicklung in den genannten Ländern erheblich erschweren.

Die ULC stellt des Weiteren fest, dass, gemäß der Studie, je nach Produktkategorie die Durchschnittspreise in Frankreich oder Deutschland zwischen 5% und 10% unter den Luxemburger Preisen liegen, teils sogar noch mehr.

Ein Durchschnittswert ist eben nur sehr bedingt aussagefähig in Bezug auf die allgemeine Preislandschaft.

Dies trifft u.a. für das Restaurant- und Gaststättengewerbe zu. Hier sind von Oktober 2014 bis Mai 2015 die alkoholischen Getränke um durchschnittlich 12,3% gestiegen und im Gaststättengewerbe sind sogar Preissteigerungen von 16,3% zu verzeichnen. Hier scheint das Ende der Fahnenstange noch nicht erreicht zu sein und man eher nach der „step by step“ Methode vorgeht.

Auch stellt die ULC ein Anziehen der Preise bei anderen Produkten fest, die nach wie vor unter den super reduzierten TVA-Satz fallen.

Dies scheint auch eine Tageblatt-Umfrage zu bestätigen, nach der 79 % der Luxemburger Verbraucher der Meinung sind, dass die Preise in Luxemburg in letzter Zeit gestiegen sind.

Darum muß man die vorgenannte Studie mit Vorsicht interpretieren und die weitere Entwicklung abwarten. Denn die letzten Zahlen des statistischen Amtes zeigen ein deutliches Ansteigen der jährlichen durchschnittlichen Inflation.

Daher rät die ULC bis gegen Ende des Jahres abzuwarten, bevor man erste zuverlässige Schlussfolgerungen ziehen kann, welche Auswirkungen die TVA-Erhöhungen auf die Inflation mit sich brachten.



**Union Luxembourgeoise des
Consommateurs
(Lëtzebuurger Konsumenteschutz)**

LIBRE	▼	ARBRE TROPICAL	▼	POÈME	▼	VAPOREUX	▼	DEVINETTE
MOINE ERMITE		ROYALISTES		ENDUITS RÉSISTANTS		PRESSER		
▶			4					▼
CITERNE DE NAVIRE	▶							
OUVRIER LYONNAIS					BÔME	▶		
		5			VIRAGE DE SKIEUR			
COMMENCE À EXISTER	▶		9		▼		VÉTUSTE	
PERSONNE								
▶				CHEMIN DE FER	▶		▼	1
				BANAL				
EXCLAMATION D'INDIFFÉRENT	MONTÉE DES COURS	▶		▼		NÉGATION	▶	
	CÉRÉALE					IRIDIUM		
▶	▼		SALAIRE	▶		▼	6	DEHORS !
			ANCIENNE MONNAIE D'ESPAGNE					
TOURNE	▶		▼	2	VILLE DU BRÉSIL	▶		▼
AFFECTATION					CINÉASTE FRANÇAIS			
▶	7			MONNAIE BULGARE	▼	DUPÉ	▶	
						BOISSON		
EUROPÉENS	▶			8		▼		
PAS CHIC								
▶			3					
SUIT LE DOCTEUR	▶			DESTINÉE	▶			10

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 septembre 2015 à:

OGBL
Communication et Presse
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

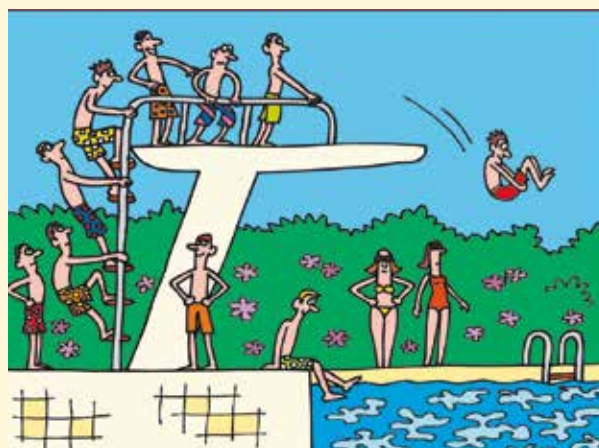
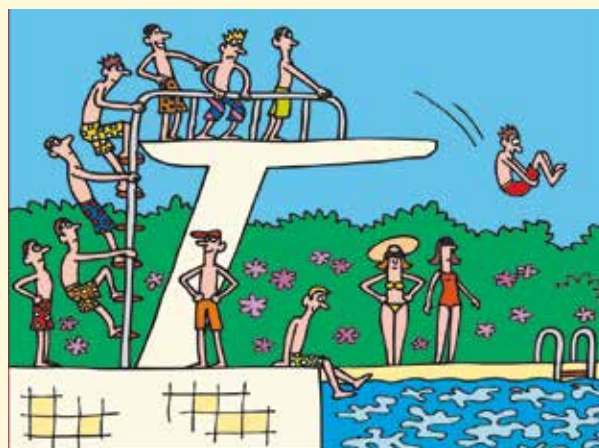
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/73 © HACHEL INT

M	A	E	G						
C	A	N	D	O	M	B	L	E	
C	O	R	D	I	A	U	X		
R	H		O	Y	A	T		P	
I	R	I	S		I	C	I		
A	N		T	S	E	T	S	E	
I	D	E	E	S		E	R		
K	S	I		E	C	O	P	A	
T	U	A		O	P	E	S		
C	E	R	F	E	U	I	L		
	N	A	N	A	N		L		
P	R	E	T		D	E	F	I	
A	S	S	I	E	R	A	S		

06/15 - Solution: APESANTEUR

8 Erreurs / Fehler



US-Schauspieler † (Fred)	erster König Israels	Mönch mit Priesterweihen	▽	Bogen auf zwei Pfeilern	▽	▽	Vorname d. Schauspielers Connery	▽	dt. Schauspieler (Horst)	Angelstock	▽	Gärtnereigebäude	▽	räumliche Ausdehnung
▷	▽						auf dem neuesten Stand	▷						1
voller Sympathie		Krimineller		kleine Kopfbedeckung	▷					sich schnell fortbewegen		Bergbach	▷	
▷		4					Gewaltakt, Anschlag		Handmähgerät	▷				
Weißhandgibbon	▷			Glühlampendraht		Zeitalter	▷				persönliches Fürwort (4. Fall)	▷		9
Schiffsmasthalte-seil		orientalische Märchenfigur		Kosmos	▷			7				Edelstein-nachahmung		
▷	▽					dt. Komponist, † 1847	▷		Bankrott		franz. Schriftsteller, † 1857	▷		
Wäscheschnur	▷	5				Fremdwortteil: vor		unentschieden (Spiel)	▷	3			6	Bein-gelenk
Initialen des Malers Renoir	▷		Nieder-schlags-art		Leid zufügen	▷					stehen-des Ge-wässer	▷	Fehler beim Tennis (engl.)	▷
ab-schlie-ßend		Haut-farbtön	▷					babylo-nische Gottheit		Zweck	▷		2	
▷					10	Flirt	▷							
nicht alt	▷			8	griechi-scher Buch-stabe	▷			Groß-räumig-keit	▷				

DER KE-PRESS-1513-4F

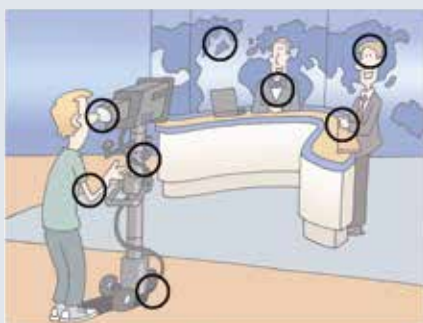
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



06/15 - Lösungswort:
SPARSCHWEIN

Maurice Wagner, Oberkorn 1. Preis
Raymond Derrmann, Merzkirchen (D)
2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
06/2015



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. September 2015 an folgende Adresse:

OGBL Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

1. Preis: 1 PC-Rucksack
2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL | Mir maachen Zukunft. Constructeur d'avenir.

Den OGBL vertritt d'Interesse vun de Salariéen aus alle Secteuren a vun de Pensionéierten.

Den OGBL hëlleft är Vakanz ze garantéieren, well en engagéiert sech fir d'Indexéierung vu Léin a Pensionen, fir d'Verdeedegung vun ärem Akommes a fir méi Congé.

L'OGBL représente les intérêts des salariés de tous les secteurs et des pensionnés.

L'OGBL aide à garantir vos vacances parce qu'il s'engage pour le maintien de l'indexation de vos salaires et pensions, pour la défense de votre rémunération et votre congé.



OGB♦L

www.ogbl.lu | www.facebook.com/ogbl.lu